

Supplément au SOP n° 59, juin-juillet 1981

LES PREMISSES HISTORICO-DOGMATIQUES  
DE L'OECUMENICITE DU 2e CONCILE OECUMENIQUE

Homélie du métropolitain CHRYSOSTOME de Myre  
Célébration solennelle  
du 1600e anniversaire du 2e Concile oecuménique  
Istanbul, 6 juin 1981

Document 59.B

## INTRODUCTION

1.- Le Patriarcat Oecuménique, pendant sa longue vie et son histoire, a eu le privilège de connaître de grands personnages et des événements sacrés qui ont scellé d'une manière ineffaçable son existence. Tels sont les Saints Conciles Oecuméniques qui se sont tenus dans cette Ville ou dans ses environs.

Le IIème Saint Concile Oecuménique de l'an 381 obtient sûrement parmi eux, une place très importante. C'est le 1600ème anniversaire de ce Concile que nous fêtons aujourd'hui, dans une plus ample concélébration.

Une partie de cette célébration, de caractère plutôt académique sera le discours de ce soir, ayant comme sujet : les présuppositions historico-dogmatiques de l'oecuménicité du IIème Concile Oecuménique".

2.- L'examen et la constatation du caractère oecuménique de ce Concile est un sujet important et intéressant. Et il a une dimension multiple, à savoir : théologique, historico-canonique et naturellement oecuménique.

L'oecuménicité du Concile n'est aucunement niée ou objectée aujourd'hui. Le Saint et Grand Concile, tenu pour la première fois dans cette Ville, en 381 est le IIème Concile Oecuménique. Et comme tel, il a été reconnu par tout le monde chrétien et il a obtenu l'estime et la dévotion qui lui étaient dûes.

Parmi les acquisitions les plus importantes de ce Concile, on peut certainement souligner ses décisions dogmatiques et surtout son Symbole, "Symbole de Foi" de l'Eglise Oecuménique entière, formulé, complété, et ayant pris sa forme définitive par ce Concile, par lequel et depuis lors il est reconnu comme le "Symbole Nicéo-Constantinopolitain; ainsi que ses Canons, parmi lesquels se trouve son 3ème Canon, définissant les "prérogatives d'honneur" de l'évêque de C/ple dans le système des Eglises du monde. Ces acquisitions sont précieuses pour toute l'Eglise indivisée du Christ.

3.- On sait cependant quelles ont été les "péripiéties" que ces deux catégories de décisions du Concile, à savoir : le Symbole de Foi et les Canons ont connu à travers les siècles.

Le Symbole de Foi a eu, malheureusement, la tribulation de l'addition de

la part de l'Occident du bien connu "Filioque" ("et du Fils") au sujet de la procession du Saint-Esprit. Celle-ci est une longue et triste histoire!

Alors que le 3ème Canon - surtout lui - a été de temps en temps l'objet de contradictions, de doutes, de mauvaises interprétations, ouvertement ou d'une manière moins claire, comme s'il n'était pas lui aussi, une décision du Concile Oecuménique, comme tous les Canons semblables aux autres Conciles Oecuméniques d'autorité incontestable.

De ce côté-ci, on comprendra facilement combien il est important aujourd'hui en cet anniversaire de constater et souligner les présupposés historico-dogmatiques de l'oecuménicité de ce Concile.

- 4.- Certainement, comme on le sait, les sources au sujet du IIème Concile Oecuménique sont limitées et pauvres. Nous ne possédons pas d'Actes du Concile. Quelques textes importants seulement nous sont parvenus. Nous n'avons pas non plus d'informations directes sur le Concile (1). Et donc la recherche scientifique sur ce sujet devient plutôt difficile.

Pourtant, il y a une image plus ou moins complète de ce Concile, avec tous ses éléments connus et moins connus.

Et ces éléments connus et moins connus doivent être l'objet d'une nouvelle évaluation. Nous devons faire un examen plus détaillé et plus complet du Concile dans ses multiples cadres, à savoir : théologique, historico-canonique, mais aussi oecuménique. Toutes les Eglises du Christ se retrouvent aujourd'hui. Il ne faut pas oublier que le Symbole et l'enseignement du Concile constituent la base commune de la Chrétienté, une base fondée sur un "Texte de foi" communément accepté.

C'est exactement de cette évaluation du Concile et de la constatation des éléments positifs de son oecuménicité que les pages suivantes nous entretiendrons.

On posera successivement et on donnera la réponse due aux différentes questions de la problématique qui existe dans chaque phase du Concile et on soulignera, à la fin, les critères objectifs de l'oecuménicité du Concile.

- : -

#### I.- CE QUI A PRECEDE LE CONCILE ET LA MANIERE DE SA CONVOCATION.

- 5.- Sans doute, les raisons et les facteurs qui ont conduit l'Eglise et l'Etat à la convocation d'un tel Concile ont été nombreux. Ce Concile d'avance impor-

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. It describes the use of statistical techniques to identify trends and anomalies in the data, and the importance of using reliable sources of information.

3. The third part of the document discusses the role of the auditor in the process. It explains that the auditor's primary responsibility is to provide an independent and objective assessment of the financial statements. This involves a thorough review of the records and a comparison of the results with the applicable accounting standards.

4. The fourth part of the document discusses the importance of transparency and accountability in the financial system. It argues that the public has a right to know how their money is being spent, and that this information should be made available in a clear and accessible format.

5. The fifth part of the document discusses the need for ongoing monitoring and evaluation of the financial system. It argues that the system should be regularly reviewed to ensure that it remains effective and efficient, and that any necessary changes should be implemented in a timely manner.

6. The sixth part of the document discusses the role of the government in the financial system. It explains that the government has a responsibility to ensure that the system is fair and equitable, and that it is not subject to undue influence or manipulation.

7. The seventh part of the document discusses the importance of education and training in the financial system. It argues that individuals should be provided with the necessary information and skills to make informed decisions about their money, and that this should be a priority for the government and the financial industry.

8. The eighth part of the document discusses the need for a strong legal and regulatory framework to support the financial system. It argues that the law should be clear and enforceable, and that the regulatory system should be effective and independent.

9. The ninth part of the document discusses the importance of international cooperation in the financial system. It argues that the financial system is global in nature, and that it is essential for countries to work together to address common challenges and to promote stability and growth.

10. The tenth part of the document discusses the need for a strong and resilient financial system. It argues that the system should be able to withstand shocks and stresses, and that it should be able to provide a stable and secure environment for the public.

tant et représentatif. Mais il devait aussi avoir une autorité incontestable pour toute l'Eglise, étant donné que la situation était arrivée au point de "pas au-delà".

Et en premier lieu, du côté de la situation chaotique qui avait été créée en Orient.

Ils sont bien connus les événements qui se passaient dans les diocèses, mais surtout dans la Capitale.

La plupart des Pères et des Ecrivains Ecclésiastiques décrivent avec des couleurs obscures les choses ecclésiastiques qui allaient de mal en pis. De l'an 325, date de la convocation du Ier Concile Oecuménique de Nicée, jusqu'à la fin de la septième décennie du IVème siècle, la situation était devenue vraiment insupportable pour l'Eglise aussi bien que pour l'Etat (2).

6.- S. Athanase est un de ceux qui racontent d'une manière tragique tout ce qui se passait (3).

S. Basile de même. Malgré sa foi immuable au "dogme de Nicée" et à sa suffisance - telle était l'opinion de S. Athanase aussi - il sentait pourtant la nécessité de la convocation d'un Concile majeur, qui aurait été le Second après le Ier de Nicée. Et c'est pour cela qu'il conduisait toute l'affaire dans cette direction. Comme on le sait, S. Basile n'a pas pu voir, malheureusement, ce Concile, parce qu'il est mort quelques jours avant, le 1er Janvier 379 (4). Mais on connaît ses opinions pessimistes sur la situation, comme aussi, ses prévisions concernant le danger qui existait pour l'orthodoxie de sombrer si les mesures nécessaires n'étaient pas prises (5).

7.- Pessimistes également, sont les deux Grégoire.

Grégoire de Nazianze, de son côté appartient au groupe de personnes qui étaient directement impliquées dans la crise de l'époque. Il avait lutté, lui, mais il avait aussi souffert soit de la situation insupportable, soit de la méchanceté de ses adversaires. Donc, il a dû affronter le mal avec tous les moyens dont il disposait. Premièrement avec sa force et sa capacité de combattre pendant toute la lutte inégale menée de sa seule petite chapelle "Anastasia" qu'il avait fondée et qu'il utilisait, pendant que ses adversaires Ariens et leurs partisans, occupaient depuis 40 ans toutes les églises de la Ville. Et deuxièmement, avec son habileté théologique, dont il nous a laissé tant de preuves incomparables. En faisant ceci S. Grégoire est devenu le témoin le plus éloquent de la pitoyable situation de l'époque (6).

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for transparency and accountability, particularly in the context of public administration and financial management. The text notes that without reliable data, it is difficult to assess performance, identify trends, and make informed decisions.

2. The second section focuses on the role of technology in modernizing record-keeping processes. It highlights how digital tools and software can streamline data collection, storage, and retrieval, reducing the risk of human error and improving efficiency. The document suggests that investing in technology is a key strategy for organizations looking to enhance their operational capabilities and reduce costs.

3. The third part of the document addresses the challenges associated with data security and privacy. It stresses the need for robust security protocols to protect sensitive information from unauthorized access, theft, or loss. The text also discusses the importance of compliance with relevant data protection regulations, such as the General Data Protection Regulation (GDPR), to ensure that personal data is handled lawfully and ethically.

4. The final section discusses the importance of training and education for staff involved in record-keeping. It argues that even the most advanced technology is only as good as the people using it. Therefore, providing regular training and professional development opportunities is crucial for ensuring that staff are equipped with the necessary skills and knowledge to perform their duties effectively and securely.

8.- En tout cas, quand l'empereur Théodose fut appelé par Gratien, en 379, à prendre le gouvernement de la partie orientale de l'Empire Romain, il a trouvé une situation chaotique et misérable à tous points de vue. "Le roi, dit l'historien Socrate, ayant trouvé l'Église dans un tel état, s'est donné comme préoccupation de faire la paix, de reconstruire la concorde et de faire croître les églises" (9). Et il a reconnu comme étant son principal devoir de s'occuper surtout de ce sujet béant de la paix de l'Église (10).

Théodose en tout ceci avait ses convictions personnelles surtout dans le domaine de la foi. Il se plaçait sans hésitation du côté de ceux qui croyaient de manière orthodoxe selon Nicée. Il avait aussi ses projets et ses programmes en ce qui concerne le gouvernement de l'État, dont il connaissait toutes les nécessités. Mais en devenant empereur il avait aussi ses obligations, en premier lieu envers le peuple de la Capitale. En effet, quand il était à Thessaloniki et avant de se rendre à la Ville, comme empereur, il adressa à ses nouveaux sujets de la Capitale et à travers elle, comme à travers une acropole - comme il le dit - à tout le peuple de son royaume, une déclaration, à savoir : son Édicte du 28 Février 380. Il annonçait alors, avec ce texte que dorénavant il aurait été lui-même le protecteur de la foi des orthodoxes et le punisseur des trompés en matière de foi et des hérétiques (11).

Mais Théodose avait aussi, bien probablement, une certaine obligation envers Gratien et son entourage ecclésiastique immédiat en Occident. Deux personnalités au moins s'imposaient alors en Occident : Damase Pape de Rome, et Ambroise évêque de Milan. Et l'Arianisme n'avait pas causé les dégâts et la corrosion qu'on notait en Orient (12). D'autre part, il ne faut pas oublier le fait qu'en Occident préexistaient certaines tendances et efforts concrets visant à affronter la crise arienne de l'Orient par des initiatives qui tôt ou tard proviendraient de Rome ou d'Occident en général et de la ville de Rome en particulier. Mais Théodose avait bien compris et adopté l'idée que la crise ecclésiastique orientale devait être envisagée et résolue en Orient. Si cette crise n'était pas une crise pleinement orientale, du moins elle était un fait qui connaissait en Orient sa plus flagrante exaltation; et donc, comme elle avait ses plus mauvaises racines en Orient - on ne pouvait pas en douter - c'était là, en Orient, que la crise devait trouver ses plus grandes et multiples solutions (13).

9.- Mais au delà de tout ceci, Théodose avait certainement son milieu ecclésiastique, formé par des évêques de bonne réputation et de fidélité indiscutable au dogme de Nicée et à l'orthodoxie. C'était donc normal qu'il accepte les recom-

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent data collection procedures and the use of advanced analytical techniques to derive meaningful insights from the data.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in data management and analysis. It discusses how modern software solutions can streamline data collection, storage, and processing, thereby improving efficiency and accuracy.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data management, such as data quality, security, and privacy. It provides strategies to mitigate these risks and ensure that the data remains reliable and secure throughout its lifecycle.

5. The fifth part of the document concludes by summarizing the key findings and recommendations. It stresses the importance of a data-driven approach in decision-making and the need for continuous monitoring and improvement of the data management process.

mandations et les indications de ce milieu et qu'il subisse son influence en ce qui concernait les mesures à prendre contre l'Arianisme et surtout au sujet de la convocation d'un concile semblable à celui de Nicée.

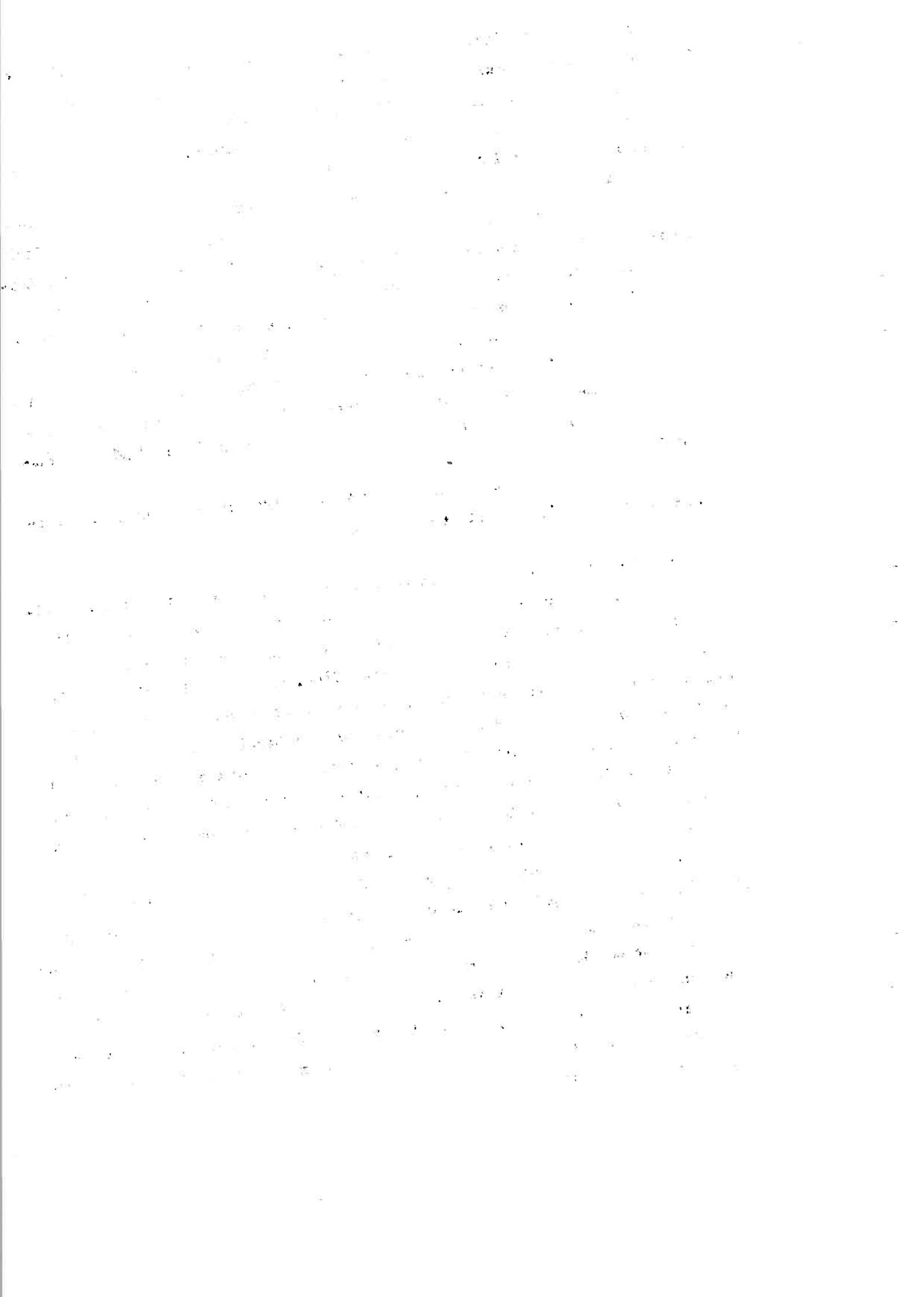
Les deux personnes qui pouvaient influencer Théodose, étaient Ascholius (ou Acholius) de Thessaloniki et Néèce d'Antioche.

Le nom du premier est lié au baptême de Théodose à Thessaloniki. Avant que l'empereur ne vienne à la Capitale, il avait eu une maladie et avait voulu être baptisé. Il demanda donc si l'évêque du lieu qui devait le baptiser était orthodoxe ou non. Socrate dit : "... L'empereur a demandé d'avance qu'elle était la foi de l'évêque. Et ayant reçu comme réponse que la doctrine des Ariens n'était pas introduite auprès des peuples Illyriques, que l'innovation apportée de leur part n'avait pas pu influencer les Eglises de cette partie du pays et que également, les Eglises gardaient ferme, dès l'origine, la foi transmise par les apôtres et assurée par Nicée, il a été très volontiers baptisé par l'Evêque Ascholius" (14).

Cet événement dans son ensemble ne peut pas être fortuit. Ascholius a certainement joué un rôle important dans la vie de Théodose.

10.- Mais le rôle de Néèce d'Antioche a dû être beaucoup plus important. La figure de ce saint Hiérarque, qui a été le premier Président du Concile, est liée à un grand événement de la vie de Théodose. L'empereur avant son avènement au trône impérial avait eu la vision du vieux Néèce, qui lui avait prédit son élévation. L'historien Théodoret décrit avec beaucoup de charme comment l'empereur avait plus tard reconnu Néèce parmi les membres du Concile, comment il avait embrassé ses mains et combien il avait pris soin de sa promotion dans le Concile etc... Et tous les autres historiens parlent de la façon dont Néèce à son tour avait introduit et poussé la candidature de Grégoire de Nazianze au trône de la Capitale et de tous les autres faits parallèles.

Donc, ces deux personnes - la seconde plus que la première - ont eu dans la vie, l'activité et la politique ecclésiastique successive de Théodose, ainsi que dans l'affaire de la convocation du Concile, la même importance que Ossius de Cordoue a eu pour Constantin le Grand et le Ier Concile Oecuménique. Si, comme littéralement le dit Rufin, Constantin le Grand a convoqué le Concile de Nicée" ... *ex sacerdotum sententia*" (16), sans doute tous les détails concernant la convocation du IIème Concile Oecuménique ne sont pas étrangers aux activités du milieu ecclésiastique de Théodose (17).

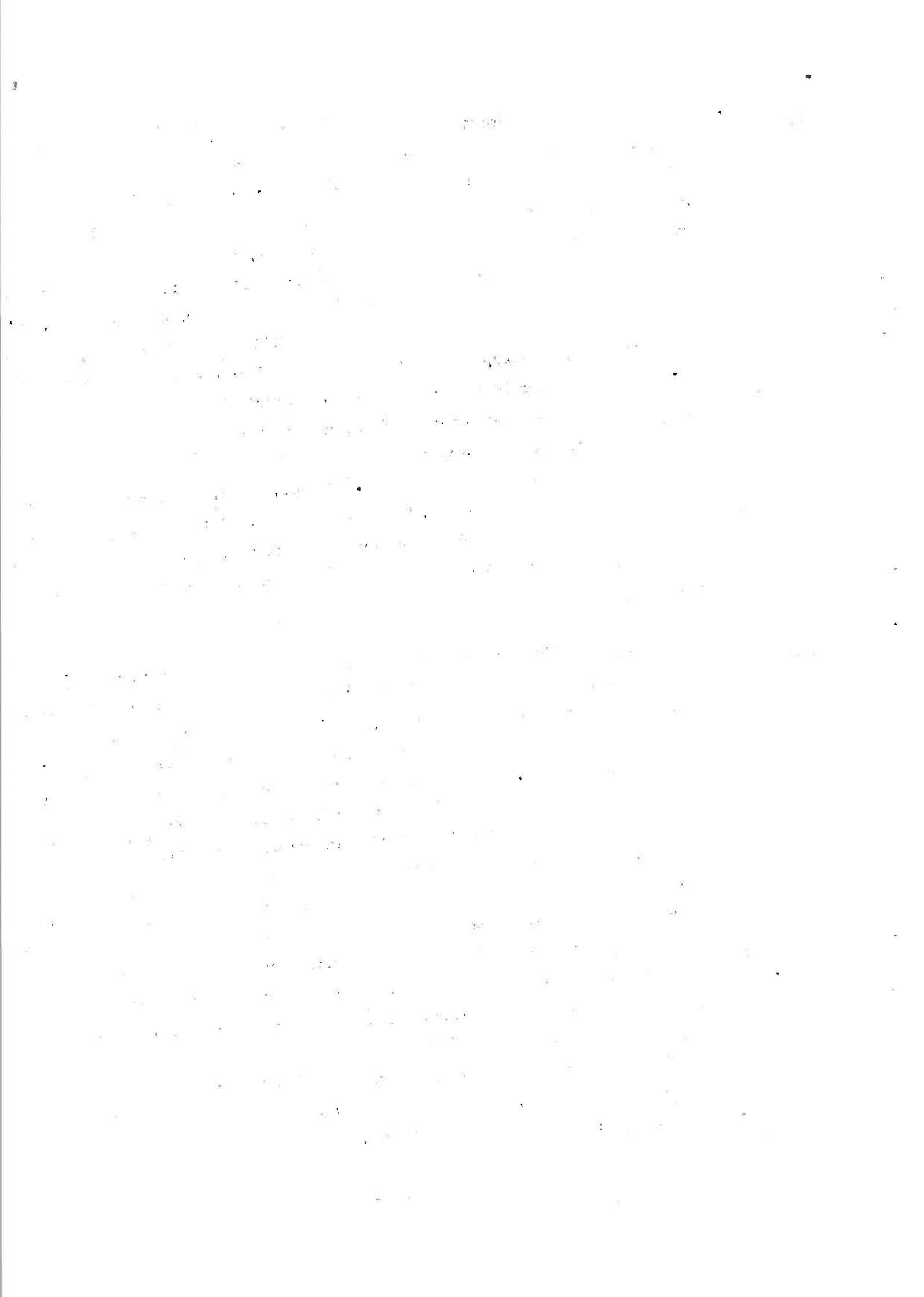


11.- Au moins deux éléments sont en faveur de cette opinion, dont nous venons de parler. Le premier est celui-ci : L'édicte de Théodose, promulgué le 10 Janvier 381, est rédigé en un style apparemment ecclésiastique et il présente un ton et un contenu fortement théologiques. Théodose est arrivé à la Capitale le 25 Novembre 380. Dans un intervalle de deux mois seulement, il a promulgué cet édicte daté du mois de Janvier par lequel il annonçait qu'il rétablissait désormais la paix religieuse dans tout le pays, qu'il imposait la foi du dogme de Nicée, qu'il interdisait les réunions des Ariens dans la Ville et qu'il exigeait que ceux-ci restituent aux Orthodoxes toutes les églises qu'ils occupaient en précisant, les critères de la vraie foi ainsi que les caractéristiques des croyants orthodoxes. Et ces critères et ces caractéristiques ne coïncidaient plus avec la fidélité à tout ce que les évêques de Rome - et celui d'Alexandrie - avaient par tradition reçu et qu'ils enseignaient jusqu'alors. L'édicte introduisait désormais comme critère la fidélité au "dogme de Nicée". Un tel critère, pour la première fois présenté dans un écrit impérial, faisait sentir une atmosphère nettement ecclésiastique orientale et témoignait de l'origine d'un milieu ecclésiastique sain (18).

12.- Le second incident eu lieu entre Théodose et un homme ecclésiastique âgé, (Amphiloque d'Iconium, selon certains) (19). Pendant une rencontre de l'empereur avec les évêques présents dans la Ville, il s'est trouvé devant une attitude inhabituelle de ce religieux envers le fils impérial et prince héritier du trône. Théodose devint furieux. Mais le bon vieillard lui donna une leçon très caractéristique. Il lui fit comprendre que c'est ainsi que le Père Divin ne veut pas et ne permet pas qu'on traite d'une manière inconvenable Son Fils Unique, quand on le considère d'une substance inférieure à la sienne (20).

Un événement pareil, qui a eu lieu dans le milieu immédiat de l'empereur, ne pouvait que trop l'influencer. Et en effet, l'historien Sozomène dit que l'empereur "... se sentant plus sûr" (21) a entrepris certaines initiatives dans le sens positif dont nous venons de parler. C'est donc avec de telles présuppositions et sous l'influence de pareils événements que le IIème Concile Oecuménique de 381 a été convoqué par Théodose.

Tout ce qui a précédé, ainsi que la manière dont le Concile a été convoqué convergent, bien a priori, en faveur de son caractère largement oecuménique, en faveur aussi de cette dimension oecuménique.



## II.- LA CONVOCATION DU CONCILE

13.- Le Concile fut donc convoqué par Théodose. Il l'a convoqué par une "Lettre" impériale. Sur ce point aussi l'influence des opinions de son entourage doit être reconnue.

Que Théodose ait adressé une telle Lettre aux évêques de son état, ceci est indisputable. Nous en trouvons une claire indication dans la Lettre des Pères du Concile à l'empereur à la fin des travaux synodaux. Par elle, ils lui demandaient la faveur de confirmer ce qui avait été décidé par une "Lettre" de sa part, comme il l'avait fait pour la convocation du Concile. "...Etant réunis... selon la lettre de ta piété...", disent les Pères dans leur lettre (22).

Ce fait de la convocation impériale du Concile est une des caractéristiques les plus significatives qui soulignent son autorité et son oecuménicité. Nous disons ceci pour deux raisons. Premièrement, parce que cette convocation impériale est considérée, comme on le sait, si non théologiquement, au moins du côté historico-canonique, comme une condition de la validité et de la dimension universelle du Concile. Cet état de choses a duré pendant toute la longue période où était en vigueur le système de gouvernement selon lequel il y avait interpénétration, (la "circuminsession", la "perichorèse") entre Eglise et Etat en Orient. Et deuxièmement, parce que selon la conception théocratique de la "fonction" du facteur impérial, la convocation du Concile par l'empereur était vue comme un des éléments d'ordre hiérarchique de certains principes, ainsi que de certaines structures et de certains organes ecclésiastiques. Si les évêques se prononçaient dans l'Esprit Saint pour chaque cas de dispute théologique, l'empereur, de son côté, dans cet ordre hiérarchique des personnes et des responsabilités dont nous venons de parler était celui qui, selon la conviction générale, mais aussi de par une exigence juridique pouvait et avait le droit de réunir les évêques. Il devenait "celui par lequel" l'Eglise trouvait la possibilité de se réunir et de se prononcer dans l'Esprit Saint.

14.- Ceci ne veut certainement pas dire qu'on absolutise l'institution impériale dans le domaine des Conciles Oecuméniques. Ni que tous les Conciles Oecuméniques obligatoirement et pour la seule raison qu'ils avaient été convoqués par le facteur impérial, étaient caractérisés et devenus ipso facto, Oecuméniques. Ni non plus que l'absence de ce facteur suffisait à enlever de l'Eglise son trait ecclésiologique positif et essentiel de sa "synodalité". C'est le droit qu'elle possède de se réunir en Concile, surtout oecuménique, et de se prononcer sur des

Main body of handwritten text, consisting of several paragraphs of cursive script.

questions de foi. Si le principe de la convocation impériale avait été valable d'une manière absolue, alors l'Eglise n'aurait pas pu être Eglise, surtout à partir d'un moment concret de l'histoire où ce facteur avait cessé d'exister.

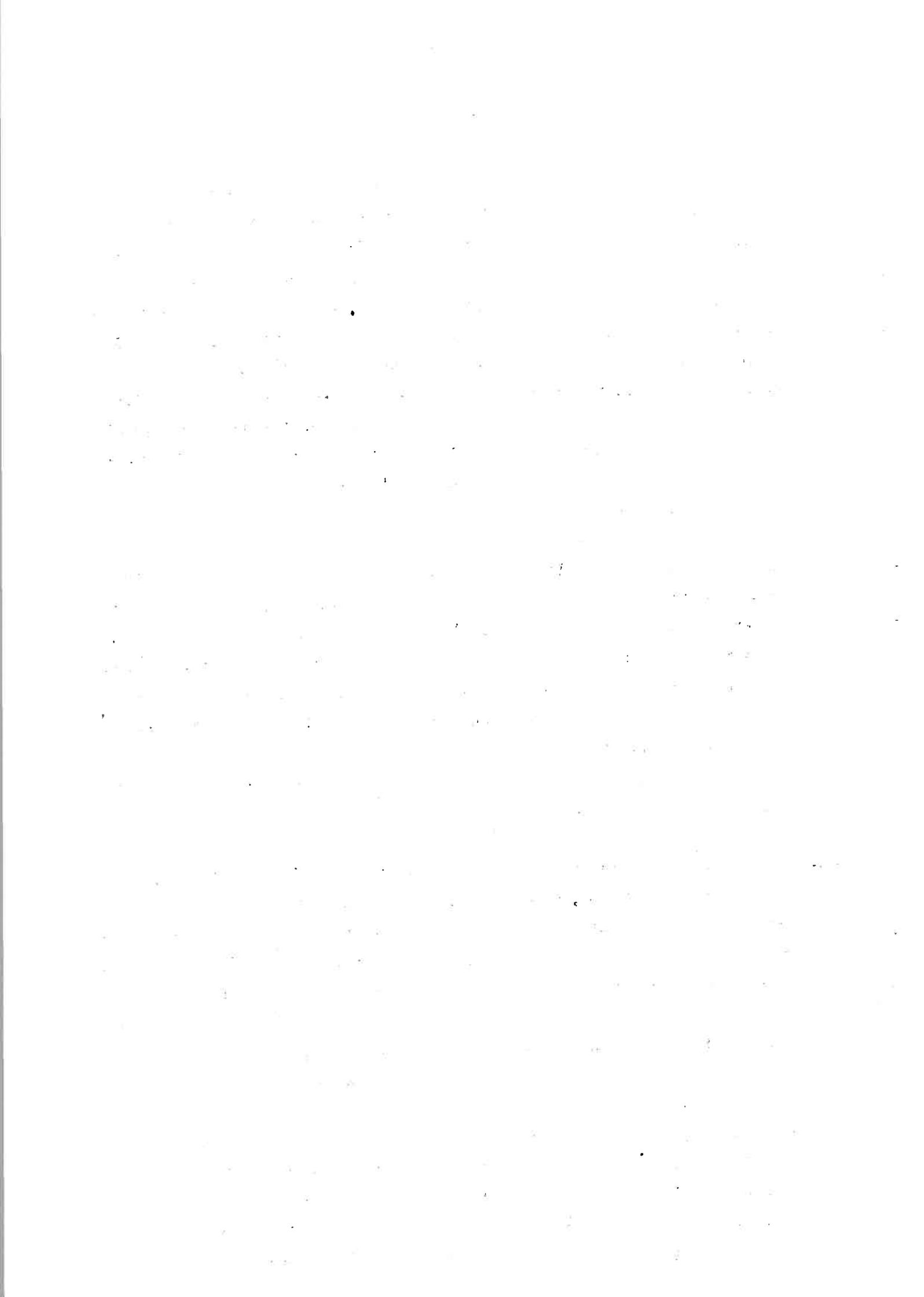
Le facteur impérial était un élément normal, parallèle, qui contribuait à l'exercice de la synodalité de l'Eglise. Il était une garantie de la légitimité du corps suprême ecclésiastique convoqué. Il était le premier anneau de la procédure canonique qui devait être suivie en ce domaine synodal. Et c'est pour cela qu'il a été reconnu comme une des présuppositions de l'acceptation d'un Concile comme Oecuménique. Donc, il était plus que normal qu'on cherche parmi les caractéristiques d'oecuménicité d'un Concile, cet élément de la "convocation impériale" au même degré qu'on cherche l'approbation impériale pour les décisions synodales.

Mais, ce même facteur impérial était également un phénomène historique, une donnée historique de l'institution théocratique de l'Eglise, qui fonctionnait toujours dans le lieu et le temps. Pour cette raison quand ce facteur, par la nécessité des faits mêmes et par l'exigence historique, a cessé d'exister, il était plus que normal qu'il ceda sa fonction jusqu'alors en vigueur - et il l'a réellement cédé - pour laisser sa place à une autre forme, qui fut d'ailleurs acceptable et canoniquement justifiée dans la nouvelle articulation de l'Eglise en Orient.

Mais la suite de cette discussion nous intéresse peu. Revenons donc à un autre point de notre sujet.

15.- L'empereur a convoqué le Concile dans cette Ville même. Pourquoi pas à Nicée? Là, il y avait déjà, certainement, une expérience vécue et une tradition formée. Et de là on aurait certainement mieux fondée la valeur et l'oecuménicité du Concile qui était sous convocation, parce qu'il aurait été plus facilement reconnu comme une suite naturelle de Nicée, ce qu'il était d'ailleurs.

Mais il y eu certainement plusieurs raisons pour que la Capitale soit préférée (23). Premièrement, l'importance de la Ville comme Capitale d'Etat, comme ville qui dominait dans les consciences du peuple orthodoxe. Mais il y avait aussi le désir de l'empereur de rétablir définitivement et irrévocablement sa Capitale du point de vue de la foi orthodoxe, de la rectitude de la foi pour tous les citoyens. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter la promulgation de l'édicte par l'empereur qui interdisait toutes les activités des Ariens et exigeait la restitution des églises occupées par eux. Il y avait encore un autre motif spécifique, celui de faire élire par le Concile le nouvel évêque du siège



de C/ple qui depuis longtemps était vacant. La Ville était complètement occupée par les Ariens - comme nous venons de le voir - dont les faux évêques, ayant comme chef Démophile de Bérée, la dévastaient. Grégoire de Nazianze, appelé à la Capitale, était un simple locum tenens. Et le Concile convoqué put élire et mettre en avant la personne de sa préférence. L'historien Sostrate dit : "... pour fortifier la foi de Nicée, et pour ordonner un évêque à la ville de Constantin" (24). Quant au climat théologique, de ce point de vue, C/ple avait déjà connu l'activité positive et fructueuse de Grégoire de Nazianze. Démophile et les siens avaient quitté la Ville. Et dans ces conditions, une définition dogmatique faite dans une telle atmosphère et promulguée de la Capitale aurait été d'une grande valeur théologique et morale. Le Concile aurait ainsi obtenu tous les éléments nécessaires pour qu'il soit reconnu comme validement oecuménique.

C'est ainsi donc que l'on a choisi la ville du Concile. Le lieu des réunions était l'église de sainte Irène. Ceci est mentionné par les sources chronographiques postérieures, qui en parlent comme d'un "lieu de prière convenable". En ce qui concerne la région où la réunion a eu lieu, les sources l'appellent "concorde" (ἁμόνοια) parce que -il est dit - ceux qui composaient le Concile avaient promulgué "un enseignement connu et accepté communément", d'où provenait cette appellation (25).

Par conséquent, c'était après réflexion qu'on avait choisi le lieu de la réunion du Concile. Un tel lieu ne pouvait que contribuer à la reconnaissance du caractère oecuménique du Concile.

- 16.- Les évêques invités étaient au nombre de 150. Ils provenaient seulement de la partie orientale de l'empire. Ceci est dit par les historiens. "... Pour cette raison ... il (l'empereur) a ordonné que seuls les évêques de sa juridiction se réunissent dans la ville", dit Théodoret (26).

La raison de cette limitation géographique était le fait que Théodose, empereur de la partie orientale de l'état, avait le droit de convoquer seulement les évêques de sa juridiction. Ces derniers d'autre part, étaient ceux qui pouvaient le plus facilement arriver à temps à la Capitale. Les choses se précipitaient.

Ce nombre de 150 était formé par les évêques de presque tous les départements orientaux de l'Etat. Ils provenaient de l'Asie Mineure, de Thrace en partie, de Syrie et de Palestine. A ceux-ci, les évêques du côté d'Héllisponde et de Ionie, qui appartenaient en masse à la partie des pneumatomaques Macédoniens.

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible due to low contrast and blurring. It appears to be organized into several paragraphs or sections, but the specific content cannot be discerned.

C'est avec beaucoup de prudence et de prévoyance que l'empereur avait également invité ces derniers. Ceux-ci étaient venus avant l'inauguration du Concile, mais n'ayant pu se mettre d'accord avec les propositions d'union que l'empereur leur avait faites sur la base de la foi de Nicée, concernant la consubstantialité (27), ils ont quitté la Ville d'une manière bien spectaculaire et provocante. Ils ont fait circuler une lettre encyclique adressée aux évêques et aux fidèles pour qu'ils restent fermes dans leurs anciennes convictions et thèses. Ils étaient au nombre de 36 sous la présidence d'Eleusius de Cyzique et de Marcien de Lampsaque.

- 17.- Cette composition du Concile n'était pas pleinement représentative, au moins à première vue. Les macédoniens dont nous venons de parler, étaient absents. Les évêques d'Alexandrie étaient en retard (ils sont venus plus tard). Étaient absents également ceux qui étaient restés dans leurs diocèses pour des responsabilités pastorales ou juridiques; et ceux-ci n'étaient pas peu nombreux. D'autre part tous les Occidentaux et ceux d'Illyricum n'étaient pas présents. Ces derniers s'abstinrent parce que, depuis Septembre 380, le département d'Illyricum était revenu sous le gouvernement de Gratien en Occident. De cette région, seulement Ascholius de Thessaloniki était présent, spécialement invité par l'empereur, selon le témoignage de Saint Ambroise (28).

Une telle composition du Concile n'a certainement pas eu une conséquence négative sur son oecuménicité. Parce que s'il s'agissait des macédoniens, en premier lieu, leur départ était justifié au moins du point de vue procédure. Telle ou telle absence ou séparation ou encore départ de ceux qui étaient dans l'erreur ou sous un jugement quelconque ou qui se trouvaient tout à fait dans l'hérésie n'exerce aucune influence sur l'autorité ou l'oecuménicité du Concile.

Le retard temporaire de certains évêques n'a également aucune importance. C'est le cas de Timothée d'Alexandrie et des siens.

Sur l'absence d'un certain nombre d'évêques qui seraient restés dans leurs diocèses, nous observons ceci : Les présents étaient considérés, ipso facto, comme étant en état de représenter les absents; et en ceci nous avons le témoignage de ces mêmes Pères du IIème Concile Oecuménique. Ceux-ci lorsque pendant l'été de l'an 382, s'étaient de nouveau réunis à C/ple par ordre impérial pour des "nécessités ecclésiastiques", mais aussi pour discuter de l'invitation du Pape Damase proposant la convocation d'un Concile majeur à Rome, avaient répondu qu'ils ne pouvaient pas y participer parce qu'ils avaient une procuration limitée de la part des évêques qu'ils remplaçaient et parce qu'ils n'avaient



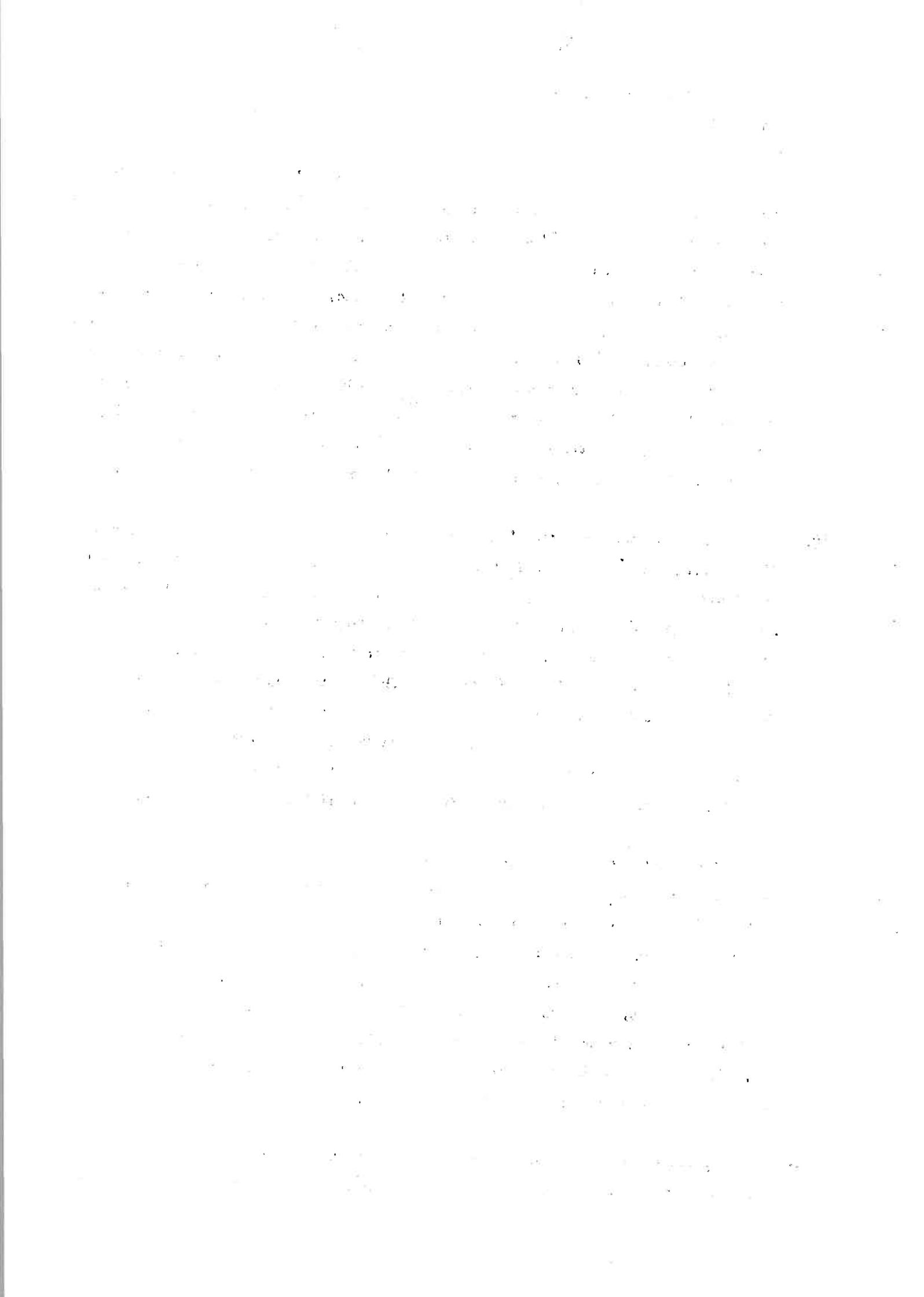
pas non plus le temps nécessaire pour les informer et demander le renouvellement de leur consentement (22).

18.- D'ailleurs la présence de l'ensemble des évêques n'étaient jamais exigée, parce que la base de la précision arithmétique - pour ainsi dire - n'était pas une indication absolue de l'oecuménicité d'un Concile. Ceci était valable pour tous les Conciles Oecuméniques, auxquels habituellement ne participaient pas tous les évêques, ni orientaux, ni encore moins occidentaux. Un ou deux représentants étaient suffisants. C'est ce principe que les évêques d'Orient ont adapté au cas concret du Concile de Rome de l'an 553, quand ils se sont bornés à envoyer leurs trois représentants (Priscilien de Sébastie, Eusèbe d'Olvie (?) et Cyriaque d'Adana), "...par lesquels - ils disaient - nous déclarons notre disposition irénique, et notre but visant à l'union, et notre zèle en faveur de la foi saine..." (30). Et cependant ce Concile de Rome n'a pas été oecuménique.

19.- Dans cette perspective, l'absence des évêques occidentaux ne touchait pas l'oecuménicité du IIème Concile Oecuménique. Damase n'a pas été invité. N'étant pas invité il n'a pas été représenté non plus. Nous avons vu pour quelles raisons on avait préféré ici garder le caractère géographiquement plus limité du Concile et pourquoi on avait suivi une telle procédure de convocation (31). D'ailleurs au IVème Concile Oecuménique de Chalcédoine, quand on a posé le sujet de l'acceptation du IIème Concile Oecuménique et de son Symbole de Foi en connection avec celui du Ier Concile Oecuménique de Nicée, les délégués de Rome ont survoté en faveur de l'oecuménicité et de l'oeuvre dogmatique du IIème Concile, sans aucune observation de leur part par référence à leur absence d'alors.

Et en tout cas, dans le IIème Concile Oecuménique, il y avait également un autre éléments positif en faveur de son oecuménicité. L'Orthodoxie était représentée par les Pères orientaux les plus fameux. Parmi eux, à part les évêques les plus en vue, à savoir : Mélèce d'Antioche, Grégoire de C/ple et Timothée d'Alexandrie, étaient présents également, Cyrille de Jérusalem, Gélase de Césarée de Palestine, Euladius de Césarée de Cappadoce, Grégoire de Nysse, Pierre de Sébaste, Amphiloque d'Iconium, Optime d'Antioche de Pisidie, Diodore de Tarse, Pélage de Laodicée et d'autres, qui tous étaient des personnes garantes de la foi et de la théologie orthodoxe du Concile.

20.- Devant le Concile, ainsi convoqué et réuni au mois de mai, la première ques-



tion qui a été posée fut celle de la présidence.

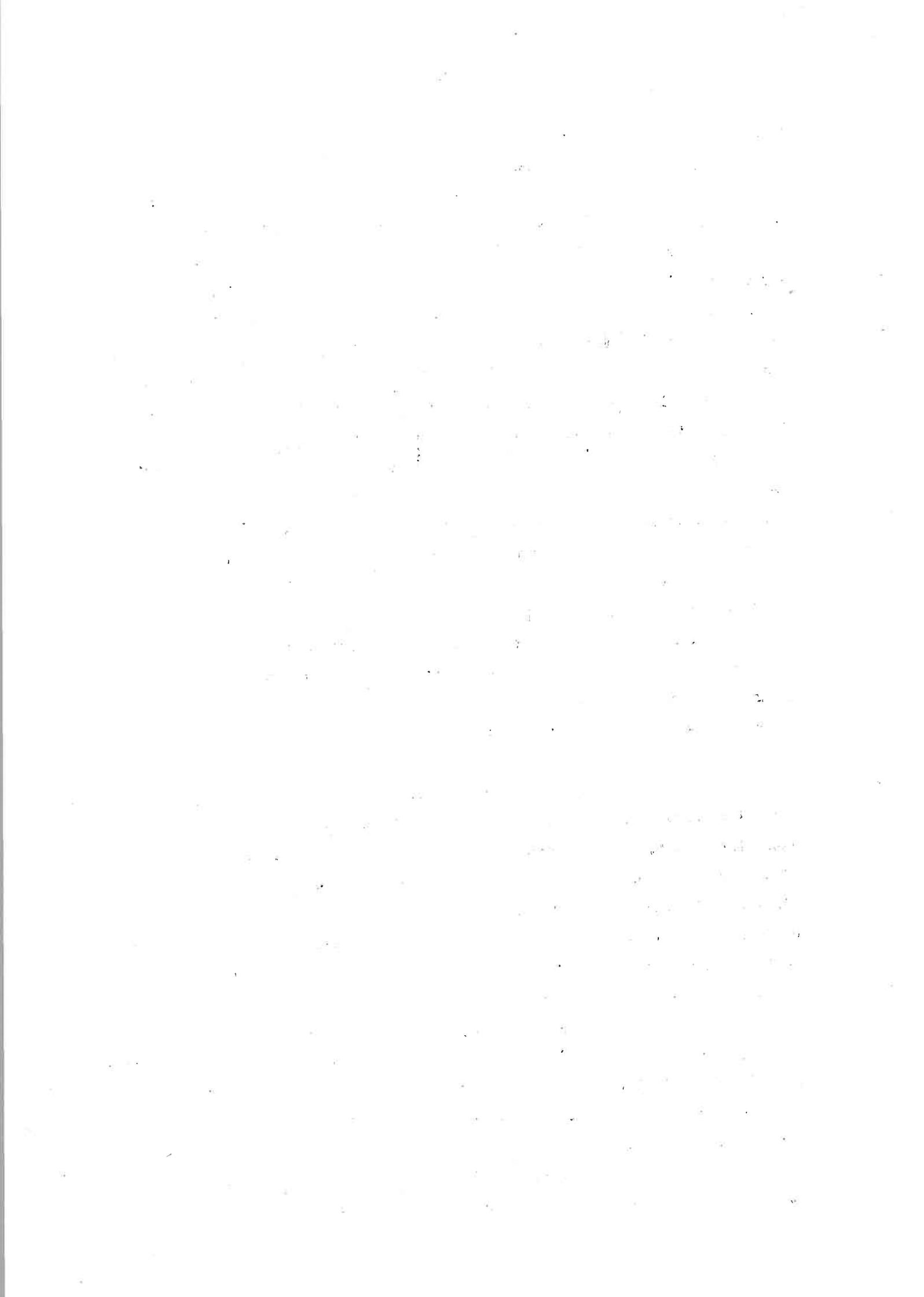
Ce sujet intéressait beaucoup soit les évêques, soit l'empereur. De la personnalité et de l'autorité du Président devait dépendre beaucoup de choses quant à la légitimité, l'importance et l'acceptation générale du Concile.

Il est probable qu'il y eut plusieurs et successives rencontres préconciliaires entre l'empereur et les évêques présents dans la ville. Il y eut certainement un échange de vues entre l'empereur, le locum tenens du siège de la Capitale et Méléce d'Antioche. Celui-ci était arrivé dans la ville plus tôt pour son propre problème canonique concernant le siège d'Antioche, ainsi que pour l'élection de l'évêque de la Capitale dans la personne de Grégoire de Nazianze.

Quoiqu'il en soit, nous avons déjà noté qu'on avait tenu deux rencontres préconciliaires, une avec Démophile de Bérée et ses partisans, et une seconde avec les macédoniens. Certaines rencontres des Pères du Concile ont eu lieu avant l'inauguration du Concile au palais impérial. C'est là qu'ont eu lieu les deux incidents, celui de la première rencontre de l'empereur avec Méléce d'Antioche et cet autre de la discussion sur l'Homousion du Fils entre l'empereur et l'ecclésiastique âgé.

De toutes ces rencontres et travaux préconciliaires deux résultats positifs et importants sont parvenus : la présentation de la candidature de Méléce d'Antioche à la présidence et sa nomination à cette responsabilité, et ensuite, sur sa propre indication, l'élection de Grégoire de Nazianze au siège épiscopale de la Ville.

La solution de la première question fut de mettre la personne appropriée à la place convenable. Le problème canonique de procédure au sujet de la présidence fut de cette manière résolu. La question de la présidence n'était pas simple. Le caractère oriental et la composition du Concile dans cette direction, ainsi que l'absence des représentants de Rome, ont écarté automatiquement le cas d'une présidence occidentale. Le retard de Timothée d'Alexandrie était un fait qui favorisait pourtant une solution désirée pour la présidence. C'est ainsi que fut confié la présidence à Méléce d'Antioche qui se plaçait après l'évêque d'Alexandrie dans l'ordre des Diptyques en vigueur en Orient dès l'ancienne époque. D'autant plus qu'à C/ple il n'y avait pas encore d'évêque canoniquement élu et installé. Méléce était un vénéré vieillard, très sympathique à l'empereur; mais il était aussi une personne qui s'imposait par elle-même. Pour le Ier Concile Oecuménique de Nicée on avait suivi une procédure presque semblable en portant à la présidence Eustache d'Antioche; Ossius de Cordoue, membre de la suite impériale, ainsi que les autres membres venus de l'Occident, Nicasius é-



vêque de Die (de Gaule), un évêque de Calabre et les deux prêtres romains : Viton et Vincent, représentants du Pape Silvestre, avaient également participé aux travaux de ce Concile sous leur qualification d'occidentaux (32).

21.- Les travaux du Concile ont commencé sous la présidence de Méléce et en la présence de l'empereur. Ce dernier a prononcé un discours d'inauguration qui contenait des conseils, des indications et qui désignait le but, les responsabilités et l'oeuvre des Pères du Concile. Ce sont les historiens qui témoignent du contenu du discours impérial. Ainsi, décrit Théodoret, les détails de la première rencontre des Pères du Concile au palais impérial, juste avant l'inauguration des travaux et dit que Théodose avait comblé tous les participants des faveurs prévues et ensuite avait exprimé ses désirs et ses volontés au sujet du Concile. "... en se comportant en toute courtoisie envers tous, il demandait qu'ils agissent bien, comme de vrais pères en tout ce qui concernait leur devoir" (33). Il est plus que normal qu'il ait agi de même pendant l'inauguration des travaux du Concile.

Ce point a une certaine importance. D'une part, il donne une image et nous porte des précisions sur le rôle et la dimension des initiatives du facteur impérial en ce cas spécifique du IIème Concile Oecuménique. Nous disons ceci parce que dans le cas du Ier Concile Oecuménique de Nicée une procédure analogue avait été suivie. Et d'autre part, le sermon impérial affermissait un droit de responsabilité et de corresponsabilité entre le facteur qui exerçait le droit de la convocation et les parties convoquées au Concile. On reconnaîtra pourtant que le rôle de celui qui convoque le Concile - qu'il soit alors l'empereur lui-même ou que ce soit maintenant la première Eglise dans la structure orthodoxe d'aujourd'hui - au delà de l'acte de la convocation, celui-ci doit être considéré comme ayant "de jure" un ensemble de responsabilités bien plus ample.

Dans le cas du IIème Concile Oecuménique nous avons un modèle du fait dont nous venons de parler. Et c'est pourquoi nous croyons que ce Concile fut une structure d'avant-garde, nous pouvons dire, une structure exemplaire quant à l'oecuménicité des conciles en général dans l'Orthodoxie.

22.- Les événements qui ont suivi ont eu une évolution rapide. Grégoire était alors élu évêque de C/ple, étant transféré de l'évêché de Sasime, où il avait été élu et dont il était démissionnaire depuis longtemps. L'élection fut faite sur l'insistance de Méléce (34). L'élection et l'intronisation furent solennelles. "- Le roi, admirant la vie et les paroles (les sermons) de Grégoire, le

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It includes a detailed description of the experimental procedures and the statistical tools employed to interpret the results.

3. The third part of the document presents the findings of the study, which show a significant correlation between the variables being investigated. The results are supported by statistical evidence and are discussed in the context of existing research in the field.

4. The fourth part of the document discusses the implications of the findings and offers suggestions for further research. It highlights the need for continued exploration of the topic and the potential applications of the study's results.

5. The fifth part of the document provides a summary of the key points and conclusions of the study. It reiterates the importance of the findings and the need for continued research in this area.

6. The sixth part of the document includes a list of references and a bibliography, providing a comprehensive overview of the sources used in the study. It also includes a list of figures and tables, which are essential for understanding the data presented in the document.

7. The seventh part of the document is a concluding statement, which summarizes the overall findings and the significance of the study. It expresses the author's hope that the research will contribute to the advancement of knowledge in the field.

(considérait comme) digne d'être élu à cet évêché; et donc la majorité du Concile y consentit.." (35).

Entre temps Mélèce d'Antioche mourut subitement. La question immédiate de sa succession à la présidence se posa. On a vu se former rapidement en faveur de Grégoire de C/ple un groupe très fort d'évêques qui pensaient et croyaient sainement. Cette préférence pour Grégoire était basée soit sur sa réputation théologique et son habileté, soit sur sa qualification d'évêque de la Capitale. Ce dernier point avait déjà commencé à prédominer comme un élément de poids dans les consciences des Pères du Concile, ce qui les avait conduit définitivement à prendre certaines décisions de valeur historique. A savoir, lorsque le siège de C/ple fut vacant à cause de la démission de Grégoire, les Pères du Concile avaient élu comme successeur Nectaire "à l'unanimité, en présence du très aimé de Dieu empereur Théodose et de tout le clergé auquel s'était joint le suffrage commun de toute la ville", comme dit Sozomène. Grégoire n'avait pas su résister aux pressions de Timothée d'Alexandrie. Celui-ci à son tour, ayant ordonné d'une manière anticanonique un de ses amis, Maxime le Cynique, comme évêque de C/ple, ne consentait pas à l'élection de Grégoire faite par transfert (ce qui était selon lui, contre le 15ème Canon du Concile de Nicée), et par conséquent il poussait les choses à l'extrême. L'élection de Nectaire résolvait de nouveau le problème de la présidence parce que c'est à lui sans hésitation que les Pères du Concile avaient confié cette présidence.

Ensuite les Pères conciliaires ont promulgué le 3ème Canon du Concile sur les "prérogatives d'honneur" de l'évêque de la Capitale. Un canon qui était précisément le fruit de toutes ces tendances dans le Concile (36).

Cette évolution notée au sujet de la présidence a sans doute augmenté l'autorité du Concile et l'a imposé à une étendue beaucoup plus large et oecuménique.

- : -

### III.- L'OEUVRE DU CONCILE

23.- Mais il est évident que ce que le Concile a décidé et promulgué fut d'une plus grande importance et a servi à augmenter son autorité et son oecuménicité.

Nous ne connaissons pas les discussions particulières qui ont eu lieu dans le Concile. Les Actes nous manquent, comme nous l'avons déjà noté.

Nous ne croyons pas non plus qu'il y ait eu des controverses directes et



des disputes dogmatiques énergiques des deux côtés. Les hérétiques les plus importants étaient les pneumatomaques macédoniens qui pourtant avaient abandonné le Concile.

Parmi les 150 Pères orthodoxes présents aux travaux, ceux qui auraient représenté des positions extrêmes n'existaient pas. Au contraire. Les participants étaient ceux qui avaient une réputation orthodoxe irréprochable, même si dans la confusion générale à l'égard des personnes et de leurs idées certains bruits et doutes circulaient pour quelques-uns d'entre eux.

Les événements qui ont eu lieu en connection avec les deux élections successives d'évêque pour le siège de la Capitale, la double nomination à la présidence, la présence de l'empereur aux séances des travaux, les problèmes de procédure et de juridiction qui se sont posés pour la question du trône d'Antioche; et enfin les cas des élections de Grégoire par transfert et de Néctaire des rangs des laïques et même des païens, tout ces faits ont influencé les travaux du Concile et les ont orienté vers une certaine direction.

Pour le Concile son oeuvre purement théologique se posait sous son aspect rationnel. Il fallait :

a) que la foi orthodoxe soit affirmée par la rédaction d'un "Tomos" très court, au sujet de l'Homoousion, sur la base de la foi Nicéenne, qui entretemps avait mûri. Ce Tomos aurait été d'avance un élément indicatif et une assurance de l'authenticité du Concile et il aurait facilité l'acceptation plus vaste de ceci;

b) que la "confession de foi" promulguée à Nicée, soit assurée d'une manière explicite et catégorique par l'adoption et la répétition inaltérable du symbole du Ier Concile Oecuménique de Nicée et par son achèvement définitif, en lui ajoutant quelques articles nouveaux et courts. Ceci aurait été fait pour le dernier article du Symbole de Nicée sur l'Esprit Saint, auquel on aurait pu rattacher d'autres articles complémentaires;

c) que les anciennes hérésies triadologiques et ses principaux représentants soient condamnés de nouveau. Ceci était important, parce que par la répétition même des anathèmes des Conciles précédents, on assurait la continuité et la conséquence de ce Concile quant à sa fidélité à la foi Nicéenne. On affirmait encore la conception fondamentale de la tradition orthodoxe, selon laquelle les hérétiques de chaque période - et bien entendu les pneumatomaques de ce Concile - appartenaient à la catégorie des "théomaques" qui combattaient la Sainte Trinité, c'est-à-dire de tous ceux qui niaient la consubstantialité du Fils et du Saint Esprit à celle du Père;

Handwritten text at the top of the page, possibly a header or title.

Handwritten text line.

Handwritten text line at the bottom of the page.

d) que certaines situations de l'Église peu précises et ambiguës soient fixées et déterminées catégoriquement et par un langage sévèrement canonique. C'était le cas du terme "hérétique" et des autres termes de l'hérésiologie de l'époque, qui étant attribués à n'importe qui dans l'Église sans être justifiés maintes fois, créaient des crises indésirables. Tout ceci aurait pu être fait par les "Canons dogmatiques" du Concile, comme ce serait le cas du Canon qui est connu comme étant le 6ème et qui est d'un contenu dogmatico-symbolique plus large;

e) que certains Canons d'ordre et d'économie ecclésiastiques soient composés. Ces Canons promulgués de la part d'un Concile oecuménique - comme le Ier Concile de Nicée l'avait fait - auraient pu résoudre certaines situations ambiguës dans l'Église et auraient donné un nouveau "statut" à des situations déjà créées et consolidées en Orient, comme c'était le cas de C/ple et de son évêque.

Les historiens ecclésiastiques dans tout ce qu'ils disent au sujet de l'oeuvre conciliaire, parlent de ces buts du Concile, même s'ils n'abordent pas les détails. Nous trouvons une description de ces buts dans la Lettre que les Pères du Concile ont adressée aux évêques occidentaux, en 382, où ils exposent leurs activités conciliaires, soit théologiques soit pratiques. "... Nous avons écrit les canons concernant la convenance ecclésiastique et affirmé la foi exposée à Nicée pour qu'elle reste sûre..." (38).

24.- Nous ne nous occuperons pas en particulier de tous ces buts du Concile. Ils ont été discutés d'ailleurs par des historiens et théologiens anciens et récents, et les résultats auxquels ces recherches ont abouti sont connus surtout sur les points suivants : si le Concile a vraiment produit des textes spécifiques sur tous ces sujets, quels sont-ils ces textes et quel a été le degré de leur historicité et authenticité (39).

Nous voulons tout simplement observer ce qui suit : Les Pères du Concile nous parlent de ce "Tomos" dogmatique dans la Lettre aux évêques occidentaux de l'an 382, ("... Vous pouvez vous délasser - disent-ils - à la rencontre du Tomos produit au Concile qui s'est tenu à Antioche ainsi qu'à celui (le Tomos) de l'année précédente qu' on a composé à C/ple par le Concile Oecuménique, où nous avons confessé plus amplement la foi et où nous avons condamné par écrit les hérésies nouvellement parues..." (40). Ce Tomos est malheureusement perdu. Il était certainement composé d'un exposé clair de la foi, et d'une série d'anathèmes, peut-être comme nous les trouvons dans la version arabe des Canons

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data. The text also mentions that regular audits are necessary to identify any discrepancies or errors in the accounting process.

In addition, the document highlights the need for a clear and concise reporting structure. Management should be provided with timely and accurate financial statements that clearly show the company's performance over a specific period. This includes the income statement, balance sheet, and cash flow statement. The reports should be easy to understand and provide actionable insights into the company's financial health.

Furthermore, the document stresses the importance of maintaining a strong internal control system. This involves implementing policies and procedures that minimize the risk of fraud and ensure the integrity of the financial data. Key components of an internal control system include segregation of duties, authorization requirements, and regular reconciliations. By maintaining a robust internal control system, the company can protect its assets and ensure the reliability of its financial reporting.

The document also discusses the role of technology in modern accounting. It notes that the use of accounting software can significantly improve efficiency and accuracy. Automated processes for data entry, calculation, and reporting can reduce the risk of human error and free up time for more strategic tasks. However, it is important to ensure that the software is secure and that data is properly backed up. Regular updates and security patches are also essential to protect against potential vulnerabilities.

In conclusion, the document provides a comprehensive overview of the key principles and practices of effective accounting. It emphasizes the importance of accuracy, transparency, and strong internal controls. By following these guidelines, companies can ensure the reliability of their financial data and make informed decisions based on accurate information.

qui nous est parvenue par Michel de Damiette sous la forme de 23 anathèmes (41), où avec une certaine analogie ou même identité avec le contenu de la Lettre du Pape Damase à l'évêque de Thessaloniki (ou plutôt d'Antioche) Paulin (42).

Quoiqu'il en soit un tel Tomos a été composé par le IIème Concile Oecuménique. Il avait la même solidité que celui du Tomos d'Antioche de l'an 362 et il a connu la même réputation et acceptation. Le fait que dans leur lettre, les Pères du Concile fassent la comparaison et citent les deux textes ensemble n'est pas accidentelle. Donc nous pouvons en conclure que dans le domaine de la formulation de la vraie foi, le IIème Concile Oecuménique ne s'est pas montré inférieur à celui de Nicée.

25.- Quant au Symbole de foi du Concile, ceci fut son fruit excellent et inaltérable. Toutes les sources affirment que le Concile a confirmé la foi Nicéenne et a complété son Symbole sur les points où ceci était nécessaire.

Il y a, bien entendu, toute possibilité pour une discussion académique pour savoir si ce Symbole dans son ensemble ou dans ses détails a été une création directe du Concile; si au contraire, il était un Symbole de telle ou telle Eglise locale; ou si on le rencontre isolément chez tel ou tel écrivain ecclésiastique (43). On reviendra sur ces points dans les pages suivantes.

Fais au-delà de tout ceci, il y a le fait que les Pères du Concile avouaient ouvertement qu'ils avaient "confessé" plus largement la foi. Grégoire de Nazianze de son côté mentionne qu'il est de cette foi, (c'est-à-dire de la nicéenne) et qu'il restera en elle si Dieu le veut, en reformulant (ou en corrigeant, selon une autre lecture) ce qui a été incomplètement dit par eux au sujet du Saint Esprit, parce qu'alors une pareille question n'était pas soulevée..." (44). Et ceci a été fait, dit le IVème Concile Oecuménique de Chalcédoine "... non pas pour introduire quelque chose qui manquait (au Symbole), mais pour exprimer hautement par les témoignages scripturaires leur conception sur le Saint Esprit contre ceux qui s'efforçaient de nier sa seigneurie..." (45).

Ces deux témoignages principaux suffisent à prouver que le Concile a dû s'occuper du Symbole Nicéen et qu'il lui a apporté une "reformulation", ou une "re-corrrection" ou un "complément" et ceci pour une certaine nécessité qui existait.

Quelle a été l'opinion des Pères de cette époque là et des temps postérieurs pour le Symbole et quelle fut la position de l'Eglise officielle envers lui? Sur ces points nous aurons l'occasion de revenir. En tout cas, avec tout ce travail que le Concile a fait sur le Symbole de foi, il a certainement exécuté



té une oeuvre oecuménique. Ceci nous le signalons ici tout particulièrement.

- 26.- En ce qui concerne les anathèmes dogmatiques, et les Canons de contenu dogmatico-symbolique, ceux-ci furent des textes courts, d'une certaine précision, mais en tout cas moins précis que le Symbole, si nous devons en juger par le 1er Canon du Concile. Ce Canon en effet, décide qu' "il ne faut pas violer la foi des 318 Pères réunis à Nicée, mais qu'on considère cette foi comme essentielle et propre". Il "anathématise aussi toute hérésie" sommairement, par des appellations très générales des "Eunomiens, c'est-à-dire des Anomiens, des Ariens, c'est-à-dire des Eudoxiens, des Semi-Ariens, c'est-à-dire des Pneumatomaques et des Photiniens et des Apollinaristes" (46).

En tout cas ces textes prouvent aussi, comme nous venons de le dire, la fidélité des Pères de ce Concile à l'esprit, à la tradition et à l'enseignement du 1er Concile Oecuménique de Nicée, et ceci est très important.

- 27.- D'ailleurs ce même esprit de fidélité aux décisions de Nicée est démontré dans les autres Canons qui visent à l'ordre et à la convenance ecclésiastiques. Le 2ème Canon d'une authenticité indiscutable, parle des principes de juridiction dans les diocèses de l'Orient et interdit les abus en ce domaine, et il réfère explicitement l'obligation du respect et de la préservation des "prérogatives contenues dans les Canons de Nicée" (47). Cette référence à la pratique nicéenne n'est pas accidentelle. Elle est une indication claire de la conscience profonde que les Pères du Concile avaient au sujet de la continuité de leur travail pour la formation du cadre oecuménique de l'Eglise. En outre, le style laconique et catégorique du 3ème Canon sur les "prérogatives d'honneur" de C/ple -spécimen classique du style canonique - se place dans le même esprit de conscience des Pères du Concile, qui désiraient structurer toute l'Eglise sur une base oecuménique bien ordonnée et irénique.

Voilà ce que nous voulions souligner sur l'oeuvre du Concile. Ses Pères, en résumant avec beaucoup de sérénité et d'humilité leur oeuvre, écrivaient à l'empereur dans leur texte de la fin de leurs travaux : "... Etant réunis à C/ple selon la lettre de ta piété, premièrement nous avons renouvelé notre concorde mutuelle; ensuite nous avons formulé de courtes définitions dogmatiques ("δῶρα"), en confirmant la foi des Pères de Nicée et en anathématisant les hérésies qui se sont produites contre elle. En plus, nous avons défini des Canons concrets en faveur de la discipline des églises. Tout ceci nous le soumettons ci-joint dans la présente lettre..." (48).

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the success of any business or organization. The text outlines various methods for recording transactions, including the use of journals, ledgers, and spreadsheets. It also discusses the importance of regular audits and reconciliations to ensure the accuracy of the records.

The second part of the document focuses on the importance of maintaining accurate records of all transactions. It discusses the various methods for recording transactions, including the use of journals, ledgers, and spreadsheets. It also discusses the importance of regular audits and reconciliations to ensure the accuracy of the records. The text provides detailed instructions on how to set up and maintain a system of records, and it includes examples of how to record transactions. The document concludes by emphasizing the importance of maintaining accurate records for the success of any business or organization.

L'oeuvre que les Pères du IIème Concile Oecuménique ont effectuée fut vraiment une oeuvre admirablement sainte et oecuméniquement orthodoxe.

#### IV.- LA CONFIRMATION DES DÉCISIONS CONCILIAIRES

28.- L'oeuvre du Concile s'est terminée par la dernière session du 9 Juillet 381. Le même jour les Pères ont rédigé et souscrit leur Lettre à l'empereur, par laquelle ils soumettaient leurs actes et les textes qu'ils avaient composés pour qu'ils soient confirmés. "... Nous prions ta douceur de bien vouloir confirmer par une lettre de ta piété la voix du Concile. Et ainsi, comme tu as honoré l'Eglise par les lettres de la convocation, daigne sceller également la fin de ce que l'on a décidé" (49).

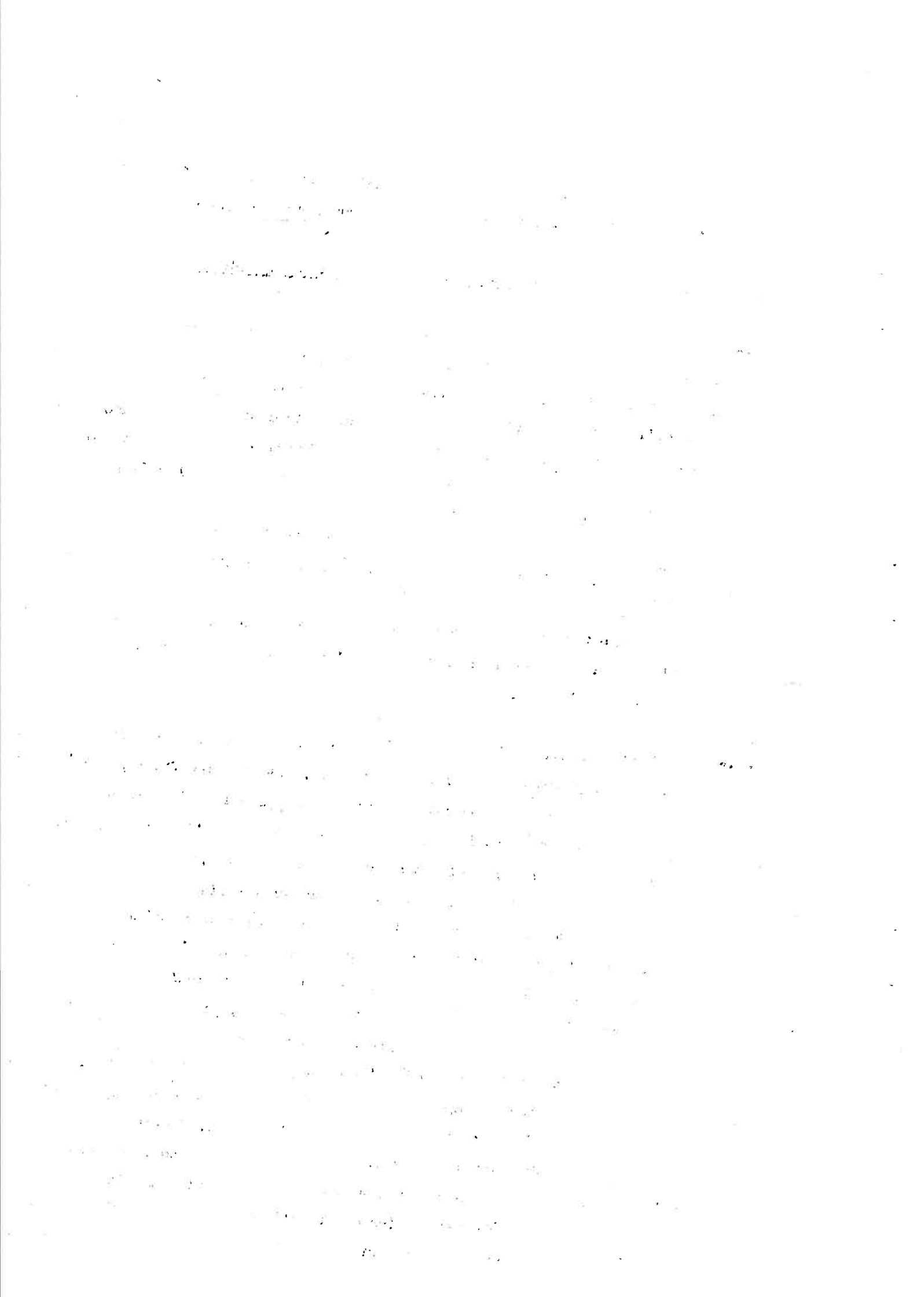
Le 30 Juillet l'empereur Théodose a confirmé les décisions et a promulgué son Edicte qui porte la même date. "... Et le roi a ratifié; et il a promulgué une loi..." (50).

Cette procédure de la confirmation est très importante pour comprendre l'ensemble de tout ce fonctionnement visant l'acceptation de l'autorité et de l'oecuménicité du Concile.

29.- Certainement, la demande des Pères pour la ratification impériale peut-être consentée de plusieurs manières. En tout cas, elle ne signifiait pas qu'ils acceptaient le manque de validité de leurs décisions qui étaient prises en Esprit Saint. Leur demande portait tout au contraire le sens qu'ils avaient pleine conscience de la suffisance ecclésiologique et pneumatologique de leur action dans le Concile. Et dans la conviction que le facteur impérial aurait été d'accord avec eux, ils se sont adressés à lui pour la suite de la procédure prévue.

Après cela, il était bien facile pour eux de reconnaître cette autre nécessité bien plus pratique, à savoir que leur oeuvre spirituelle dans le Concile avait besoin de la collaboration de l'autre facteur, pour que leurs décisions soient acquises de la part du peuple fidèle. On serait parvenu à cela par la confirmation sollicitée auprès de l'empereur, selon la tradition de l'Eglise.

Cette confirmation impériale d'ailleurs ne se mettait pas, ipso facto, au-dessus de ce que l'on avait décidé dans l'Esprit Saint. Certainement la confirmation était le dernier acte de procédure. Mais la présupposition purement pneumatologique et la base ecclésiologique de ce dernier acte étaient toujours et nécessairement les décisions et les délibérations des Pères du Concile prises dans l'Esprit Saint comme l'expression adéquate et correcte du consensus des



fidèles.

Si ces deux éléments, c'est-à-dire, la demande des évêques pour la ratification et l'acte de la confirmation en lui-même s'examinent séparément, ils peuvent être mal interprétés. Mais dans l'esprit plus général des relations mutuelles entre Eglise et Etat, et surtout dans la perspective de la procédure qui est demandée pour un Concile Oecuménique, depuis sa convocation jusqu'à ses travaux et ses résultats, toutes ces différentes fonctions des facteurs impliqués sont des parties de l'unique et mystérieuse fonction du Saint Esprit. Cette fonction se met en activité dans l'Eglise à travers le facteur humain et structural.

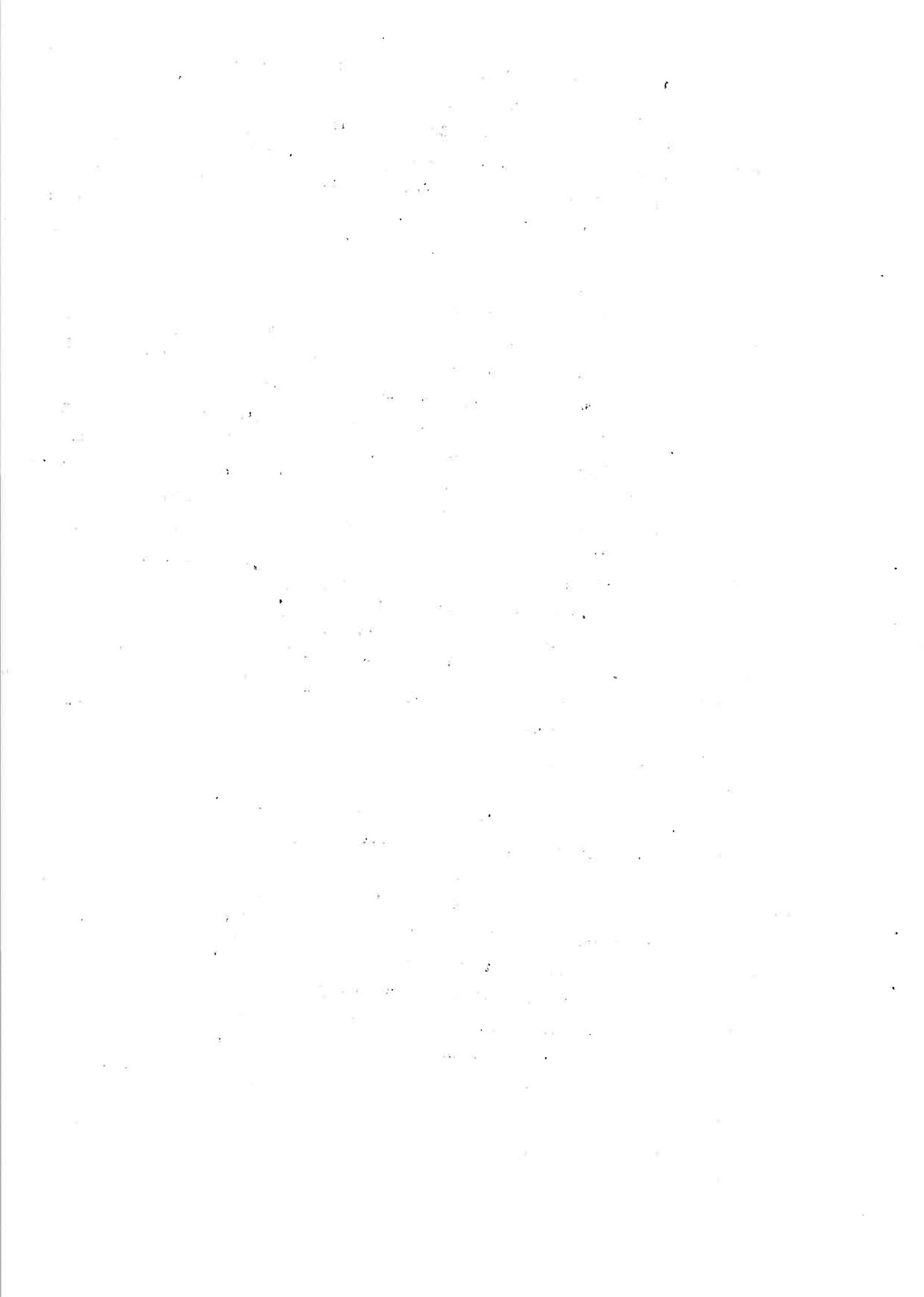
Le centre de toute la signification pneumatologique et ecclésiologique du Concile Oecuménique est la conscience des évêques qui se réunissent et se prononcent dans l'Esprit Saint. Ceux-ci confirment leurs décisions par les paroles "il a paru agréable au Saint Esprit et à nous", paroles qui proviennent directement de l'expérience des apôtres. Et ils manifestent leur consentement par leur propre signature. Ces manifestations de la part des évêques, conjointement à la ratification finale, constituent les "éléments d'assurance" principaux de la fidélité et de l'oecuménicité de chaque Concile.

Toutes ces normes ont été valables dès l'origine. Mais elles ont subi aussi certains changements sur quelques points quand ceci a été nécessaire. Et elles ont pris d'autres formes dans l'Eglise, quand - mutatis mutandis - tout ce qui était lié au facteur extérieur a cédé sa place à des formes nouvelles d'exercice de responsabilité dans notre Eglise en Orient. Mais toute la procédure et la fonction pneumatologique et ecclésiologique du droit que l'Eglise possède de se prononcer dans l'Esprit Saint par des Conciles Oecuméniques sont restés immuables et inaltérés.

30.- Quant à l'acte et le contenu de la ratification impériale des décisions conciliaires, nous devons observer que par elle ont été soulignés certains points très importants.

En principe le texte de la ratification ne s'éloignait pas de la demande épiscopale. Il répétait les mêmes points, et surtout il affirmait que la foi de Nicée restait dominante et "prééminente".

Cette identification du facteur extérieur avec les décisions synodales est un élément en plus qui affirme la relation mutuelle qui existe entre les deux. Elle montre, autrement dit, que dans toute cette procédure conciliaire la partie importante et dominante est ce que l'on décide dans le Concile en Esprit



Saint. L'accord entre les deux constitue l'accomplissement de la procédure nécessaire pour chaque Concile Œcuménique. Et on reconnaîtra donc que la pleine œcuménicité d'un Concile existe à partir du moment où on arrive à l'identification et à l'accord de tous ces éléments.

Et si on n'obtient pas cette identification et cet accord? Alors ce sont des situations ambiguës qui se créent dans la vie de l'Eglise. On en a connu plusieurs chez nous en Orient. Telles ont été par exemple, les cas de l' "Encyclique" de Basilisque en faveur des Monophysites (476), de l' "Hénoticon" de Zenon (482), de l'Edicte de Justinien au sujet des "Trois chapitres" (544) etc...

31.- Un autre élément que nous notons dans le texte de la ratification, élément très indicatif de la dimension œcuménique du IIème Concile Œcuménique, était l'indication de la foi et de l'enseignement de certains évêques locaux comme critère de rectitude et d'universalité des décisions dogmatiques du Concile. Ces évêques étaient d'une orthodoxie prouvée et ils possédaient le bon témoignage du consensus des fidèles et de la reconnaissance impériale. Ces évêques sont indiqués par leurs propres noms et titres dans le texte de la confirmation impériale (51). C'est ainsi qu'on a abandonné toute référence à la place privilégiée des évêques de Rome et d'Alexandrie, comme c'était le cas auparavant. Tout au contraire, cette indication des noms d'évêques sur un plan géographique qui couvrait toute l'Orthodoxie Orientale, était un élément ecclésiologique nouveau. Elle impliquait la succession apostolique dans les personnes, succession pourtant qui a été ébranlée pendant le IVème siècle par des ordinations suspectes, de tous côtés. Elle impliquait également la succession apostolique dans l'enseignement et dans la vraie tradition. Ces deux formes de succession constituent "les successions apostoliques" qui sont comprises non pas seulement comme une simple appartenance d'un évêque et de son église locale à un certain apôtre, mais comme un ensemble d'éléments divino-humains qui présupposent la référence définitive de l'Eglise aux apôtres et par eux à l'Unique Seigneur.

En plus, l'identification de la fidélité et de l'authenticité des décisions synodales avec le bon témoignage que les Pères du Concile portent en eux-mêmes, introduit l'élément de la mutualité ("tautopathie" ταυτοπάθεια) selon lequel la foi de l'évêque doit être identifiée avec la foi témoignée par le Concile et vice-versa.

Par conséquent, l'acceptation de l'œcuménicité du Concile coïncide avec la foi confessée par les évêques dans l'oïkoumène chrétienne, du moment que ceux-ci acceptent et enseignent la foi qui a été confirmée et promulguée par



le Concile Oecuménique en Esprit Saint, c'est-à-dire, avec la foi de l'Eglise Une et indivisible.

Cet élément est vraiment important pour l'acceptation de l'occuménicité du IIème Concile Oecuménique.

- : -

#### V.- LA CONSCIENCE DE L'OCCUMENICITE DU CONCILE CHEZ LES PERES CONCILIAIRES

32.- Les Pères à la fin du Concile ont signé les décisions ainsi que leur Lettre adressée à l'empereur pour lui demander sa confirmation. La liste des participants au Concile a été ainsi formulée plus ou moins complète.

Il est bien possible qu'ils aient signé d'autres textes aussi pour envoyer leur décision à d'autres personnes, très probablement aux évêques de l'Occident, comme c'était la tradition mutuelle. Mais de tout ceci nous ne connaissons rien. Ce que nous pouvons supposer avec certitude c'est que l'Occident avait été informé bien vite et a manifesté un certain mécontentement.

En tout cas, au bout d'un an - comme nous le savons - les mêmes évêques-Pères du Concile ont été invités à la Capitale pour un Concile dont nous ne connaissons ni le caractère, ni le but. Théodoret dit : "L'été suivant, les mêmes évêques, étant réunis de nouveau dans la même ville pour des besoins ecclésiastiques ont reçu une lettre synodale des évêques de l'Occident, par laquelle on les exhortait d'arriver à Rome parce que là-bas se convoquait un très grand concile" (52).

L'historien ne précise pas quelles étaient les autres "besoins ecclésiastiques". Quoi qu'il en soit, il ne se sont pas réunis pour approuver et souscrire aux décisions de l'année précédente. Ils l'avaient déjà fait. Mais étant donné que ce sont ceux de l'année précédente, il en résulte que ce concile romain était d'une composition parallèle et que son sujet avait une relation étroite avec celui de C/ple. Quel pouvait être ce sujet?

Si nous examinons le contenu de la réponse envoyée par les orientaux à leurs collègues occidentaux, Damase, Ambroise, etc..., nous constatons que l'Occident, Rome en particulier, a présenté une première réaction. Celle-ci n'était pas manifestée contre la foi et l'enseignement du Concile de C/ple. Elle était plutôt une préoccupation provoquée par l'exaltation du IIème Concile Oecuménique, et par son acceptation si favorable de la part de tous. Certainement, il y avait aussi le mécontentement provenant de certains de ses Canons qui concernaient le



sujet de la juridiction des églises. Ce mécontentement était surtout à cause du 2ème Canon du Concile qui se référait aux privilèges des évêques des plus grandes régions de la partie orientale de l'Etat, et de son 3ème Canon, par lequel on reconnaissait les "prérogatives d'honneur" à l'évêque de C/ple. En tout cas Rome s'inquiétait de tout cela. Et c'est pour cette raison qu'elle a pris l'initiative de convoquer "un très grand concile là-bas", pour "déborder" sans doute, le Concile de C/ple, qui mettait au même rang, soit l'Orient et l'Occident en général, soit l'évêque de C/ple et l'évêque de Rome en particulier.

33.- Mais ce qui est plus important encore, c'est la manière par laquelle les Pères conciliaires de l'Orient ont répondu à l'invitation de Rome. Convaincus qu'il n'y avait rien à ajouter à ce qu'ils avaient décidé et délibéré déjà, et ayant pleine conscience du fait que leur Concile était en soi "très grand" et "oecuménique" (comme sans aucune hésitation ils l'appellent dans leur réponse), les Pères du Concile ont refusé l'invitation avec beaucoup de discrétion et de tact, justifiant par des raisons formelles aussi bien que substantielles leur refus. Ils ont exposé brièvement mais avec une fermeté et une exactitude orthodoxe, leur foi identique à la foi de Nicée, et ont décrit leur décision "au sujet des dispositions particulières qu'ils avaient prises et qui visaient le bien des églises (53).

Ici nous désirons signaler deux choses : a) Le fait même du refus des Pères du IIème Concile Oecuménique qui aurait dû avoir le même but. Ils considéraient leur Concile suffisant et ayant déjà obtenu l'autorité nécessaire pour l'ensemble de l'Eglise; ce qui valait pour l'Occident aussi. Et c'était de cette manière qu'ils considéraient ainsi leur Concile : Premièrement parce que la foi qu'ils avaient réaffirmée était objectivement une foi proclamée dans le Saint Esprit et en plein Concile. Et deuxièmement parce que leur foi, ainsi proclamée, avait en elle-même son poids et sa fidélité, parce qu'elle se basait sur la foi de Nicée qui était d'une autorité absolue. Donc, leur Concile, mis au service de la promulgation d'une telle foi et ayant de telles caractéristiques, il devait être vu par tous, comme un Concile possédant une autorité absolue, et selon leur expression, une autorité "oecuménique". Ils le disent carrément dans leur Lettre : "Par le Concile (de C/ple) de l'année précédente et dans le Tomos que ce Concile Oecuménique a composé, nous avons plus amplement confessé notre foi...;" (54). b) Cette dernière constatation est un second point sur lequel nous voulons insister ici. Il n'y a aucun doute que cette appellation "oecuménique", attribuée par les Pères du Concile à leur propre Concile soit un cas rare, pour

*[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is too light to transcribe accurately.]*

ne pas dire unique. Elle témoigne par elle-même de leur pleine conscience de l'œcuménicité du Corps qu'ils avaient composé et qu'ils représentaient.

34.- Et ce n'est pas une exagération de dire ici que cette conscience que les Pères conciliaires ont manifestée en faveur du Concile soit le facteur qui a le plus directement favorisé l'acceptation postérieure du Concile comme œcuménique. Et ceci malgré certaines données géographiques, arithmétiques etc., qui ont été restrictives de cette œcuménicité.

Si nous examinons la question de ce point de vue, nous trouverons bien poussé, l'effort de certains historiens et théologiens de l'Occident, ainsi que de quelques-uns des nôtres - et parmi ces derniers Bas. Stephanidis (55) - qui veulent interpréter le terme "œcuménique" de ce texte non pas dans le sens propre du mot, mais dans le sens suivant : que le Concile fut une réunion de tous les évêques de la partie orientale de l'Etat tout simplement, ce qui était semblable au cas des Conciles généraux de l'Afrique du Nord, qui s'appelaient eux aussi "universales".

Mais il n'en n'est pas ainsi. Les Pères du IIème Concile Œcuménique savaient bien que des dizaines de Conciles analogues en Orient, aussi bien qu'en Occident, pas toujours hérétiques, mais pour la plupart des fois très orthodoxes, étaient appelés "Conciles généraux", "universales", dans le sens qu'ils couvraient un espace géographique très ample. Mais ceci ne suffisait pas pour qu'ils soient considérés comme "œcuménique". Ce terme était consacré, par exclusivité même, au Ier Concile Œcuménique de Nicée. Et par conséquent quand les Pères du IIème Concile Œcuménique utilisent ce terme pour leur Concile, ceci montre sans doute que sa signification était tout autre que celle du terme "concilium universales" ou "concile très grand" etc...

Voilà ce que nous disons au sujet de la conscience des Pères Conciliaires sur l'œcuménicité du Concile.

- : -

VI.- LA FACILITE DE L'ACCEPTATION DE L'ŒCUMENICITE  
DU CONCILE EN ORIENT ET LES DIFFICULTES  
DE L'OCCIDENT DANS CE SUJET

35.- Au sujet de l'acceptation de l'œcuménicité du Concile on a eu, après 382, plusieurs événements bien différents. Il faut qu'on les évalue ici attentivement.

Nous examinerons dans deux directions distinctes les données historiques qui existent : premièrement, par rapport à l'usage et à l'acceptation du Symbole



même, dit "Nicéo-Constantinopolitain"; et deuxièmement, par rapport aux informations et opinions relatives au Concile de différents Ecrivains Ecclésiastiques de la période post-conciliaire.

Quant au premier sujet :

Nous connaissons ce que S. Grégoire de Nazianze dit du travail fait de sa part, ainsi que de la part du Concile entier sur le texte du Symbole (56).

En second lieu, il y a un témoignage intéressant qui nous est parvenu d'un certain "Dialogue" entre un orthodoxe et un macédonien, "Dialogue" qui a été attribué faussement à S. Athanase et qui est pourtant de l'époque immédiatement après 381. Dans ce "Dialogue" il est bien dit que les orthodoxes avaient fait des "additions" au Symbole de foi de Nicée (57). Ceci montre que le Symbole existait, qu'il était reconnu, et qu'il était en discussion sous sa nouvelle forme laquelle provenait du IIème Concile Oecuménique.

S. Jean Chrysostome, dans une de ses homélies, prononcée à Antioche, mentionne que dans son Eglise on avait l'habitude de faire une certaine addition au texte du Symbole sur les points concernant "la résurrection des morts", "la vie éternelle" et "la rémission des péchés" (58). Ceci aussi montre que les Pères du IIème Concile Oecuménique avaient la possibilité ainsi que la facilité d'élaborer le Symbole de Nicée selon l'exemple déjà existant ailleurs.

Le Symbole, cité comme premier par S. Epiphane dans son "Ancyranus" (écrit en 374), un Symbole (59), qui a - comme on le sait - une ressemblance très grande avec le Symbole du IIème Concile Oecuménique, est un cas très significatif. Cette ressemblance est si grande que certains écrivains (Tillemont et autres) (60), ont cru que dans le Symbole du Concile nous avons une simple répétition du texte épiphaniens. Cette ressemblance montre que le Symbole de Nicée avait déjà connu en différents lieux (61) un certain élargissement et que les Pères du IIème Concile Oecuménique étaient - au moins - habitués à ce changement et à cet élargissement, au moment où, eux-mêmes, se sont mis à étudier et à se prononcer sur le Symbole (62).

En plus, il est bien connu que le Symbole nicéo-constantinopolitain sous sa forme nouvelle était en usage baptismal pendant toute la période des dernières décennies du IVème siècle (63).

Nous trouvons les indications nécessaires sur ce point chez des écrivains comme Nil le Sinaïte (+ ca 430), Nestorius de C/ple (428-431), Cyrille d'Alexandrie, Théodoret de Cyr, Théodore de Mopsouestie, Diogène de Cyzique (64).

Les deux derniers, membres du IV Concile Oecuménique de Chalcedoine, pendant les travaux de ce Concile réfèrent explicitement que le Concile de Nicée "a-



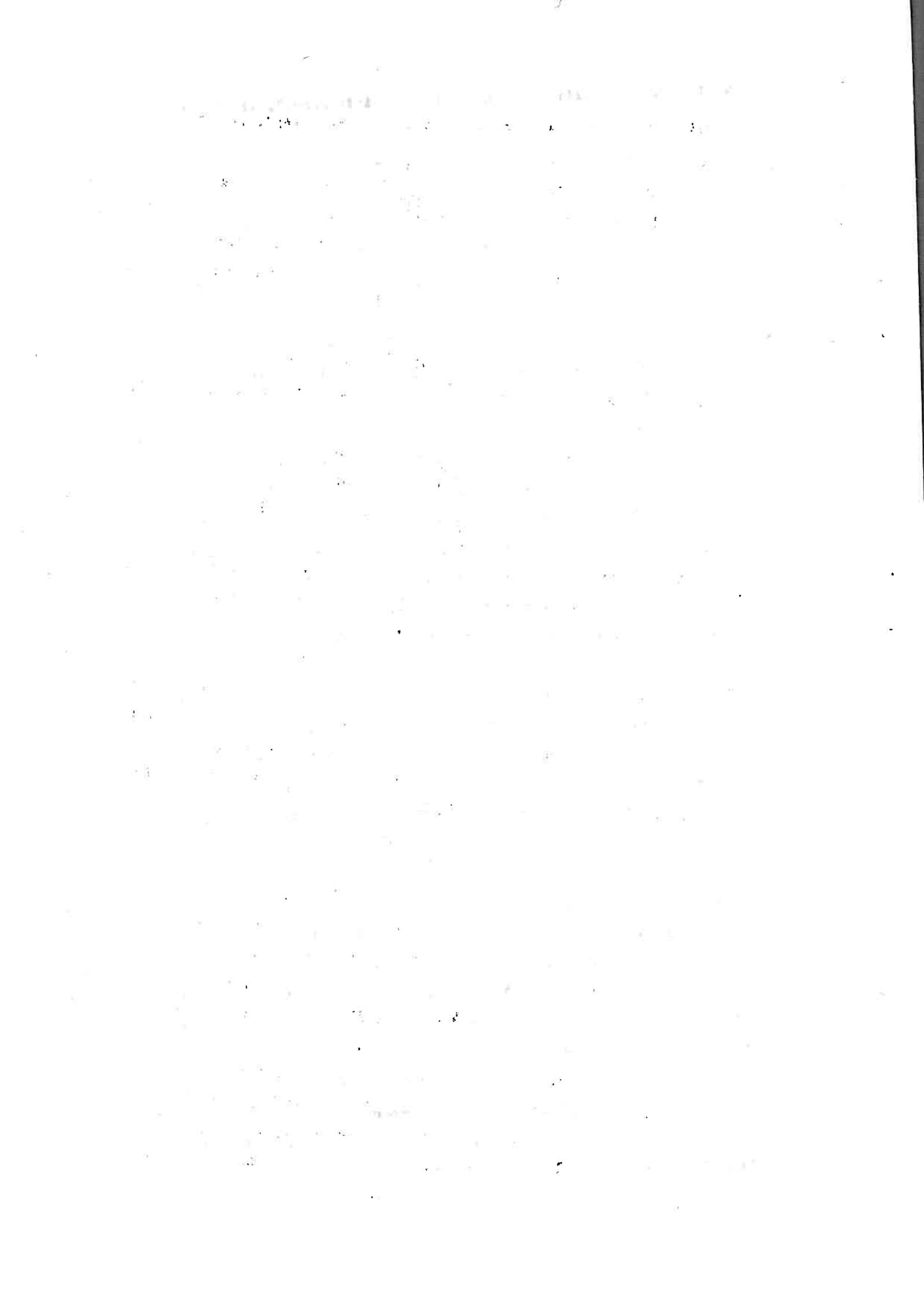
vait reçu des additions de la part des Saints Pères". Il s'agit des Pères du IIème Concile Oecuménique (65).

Toutes ces citations parlent d'elle-mêmes du fait que l'Orient Orthodoxe avait pleinement obtenu la conscience que les 150 Pères du IIème Concile Oecuménique, ayant élargi le Symbole de Nicée, ont marché sur la voie établie de la foi nicéenne. C'est ainsi qu'ils sont devenus de vrais serviteurs et interprètes de la foi catholique de l'Eglise.

26.- Ceci a été témoigné plus clairement encore par le IVème Concile Oecuménique de Chalcedoine. Ce Concile plus que tout autre source, se réfère à la reformulation et à l'élargissement du Symbole de Nicée de la part du IIème Concile Oecuménique, ce qui a été fait en pleine fidélité à l'esprit de l'oecuménicité du Concile de Nicée. Dans des sessions successives (1ère, 3ème, 5ème et 6ème) on mentionne et on fait usage des deux types du Symbole de Foi et on réaffirme, à plusieurs reprises, le texte élargi du IIème Concile Oecuménique, en l'acceptant comme un Symbole commun des 318 et des 150 Pères Conciliaires. On connaît entre autre l'acceptation panégyrique de ce Symbole durant la 3ème session du Concile de Chalcedoine. Dans cette session on a donné lecture du Symbole de Nicée. Ceci fait, le Praesidium ordonna "la lecture des exposés des 150 Pères. Aétius le très pieux archidiacre de C/ple lut dans le livre (les registres) ceci : la sainte foi que les 150 Pères ont exposée en conformité avec le grand et saint Concile de Nicée; 'Nous croyons ...etc' ( : le Symbole nicéoc-politain. Tous les très pieux évêques ont crié : "Celle-ci est la foi de tous; celle-ci est la foi des orthodoxes; c'est ainsi que nous croyons tous" (66).

Les légats du Pape n'étaient pas d'un avis contraire. A la session suivante (la 4ème) ils ont fait la déclaration selon laquelle ils acceptaient ce Symbole comme Symbole du IIème Concile Oecuménique. Ils ajoutèrent même que la foi confessée par ce Concile fut acceptée également par le IIIème Concile Oecuménique d'Epèse, ce qui est un témoignage très important (67).

Quant aux autres Conciles postérieurs, le Vème, le VIème et le VIIème, dans leurs promulgations ("δπως"), ils se réfèrent directement au IIème Concile Oecuménique et à son Symbole (68). Ceci se répète dans d'autres conciles locaux également, comme c'est le cas du Concile, tenu en 536 à C/ple au temps du Patriarche Ménéas (69) etc. Les textes impériaux, par exemple l' "Encyclique" de Eusébe de Césarée (70), l' "Hénoticon" de Zénon (71), les Edictes de Justinien sur les "Trois Chapitres" (72) etc., se réfèrent explicitement, eux aussi, au IIème Concile Oecuménique et à son Symbole.



En concluant ce que nous venons de dire, nous pouvons formuler ainsi notre opinion définitive sur le Symbole dit "nicéo-c/politain" : Le IIème Concile Oecuménique n'a pas rédigé un nouveau symbole qui lui fut propre, différent de celui de Nicée. Tout simplement, il a accepté, établi, réaffirmé et ratifié le Symbole nicéen, après avoir reformulé certaines de ses parties, et surtout après avoir élargi sa troisième partie sur le Saint Esprit, en ajoutant à la fin les chapitres de l'Eglise, du baptême, de la résurrection et de la vie éternelle, articles inspirés par des phrases scripturaires et d'anciens symboles baptismaux. Ces derniers, c'est-à-dire, ces anciens symboles baptismaux étaient semblables surtout à celui de Jérusalem et au premier symbole analogue de S. Epiphane (73).

Le IIème Concile Oecuménique en faisant ceci a scellé son oecuménicité, qui fut acceptée d'ailleurs par tous, pendant les siècles suivants.

37.- Quant à l'acceptation de l'oecuménicité du Concile même de la part des Ecrivains Ecclésiastiques orientaux, nous notons les faits suivants :

Nous avons dit préliminairement que les sources existantes sont peu nombreuses (74).

Des deux Grégoire, qui sont étroitement liés au Concile, celui de Nazianze donne une image subjective qui est vraiment d'un ton inférieur aux données. Ceci est dû à l'expérience personnelle négative qu'il a eue du Concile. Il a été celui qui avait promu et préparé ce Concile, soit théologiquement, soit d'une manière pratique. Il a été évêque de la Ville et deuxième Président du Concile. Il a participé aussi avec beaucoup de zèle à ses travaux. Mais il a dû démissionner et fuir devant la réaction des évêques d'Egypte et à cause de l'attitude par toujours honnête de ses frères dans le Concile. Dans son "sermon" au moment de son départ définitif du Concile et de la Ville - un chef-d'œuvre d'art et d'éloquence au sujet de la conscience ecclésiastique, de l'abnégation et de la fidélité à l'Eglise et à sa vraie foi - fait une allusion directe aux événements des premières phases du Concile et non pas à l'ensemble de son oeuvre. Par conséquent, S. Grégoire n'offre pas un témoignage direct ou même indirect sur l'oecuménicité du Concile. Dans ses "Poèmes" au contraire, il donne une image amère du Concile. Il décrit la misère des événements concernant sa démission; il caractérise avec violence ses collègues dans l'épiscopat; il raconte les discussions tenues dans le Concile avec beaucoup d'ironie (75); et en général sa position subjective envers le Concile n'en n'est pas favorable (76). Dans sa "correspondance" après le temps du Concile, l'image qu'il en donne est tout à



fait négative (77), elle aussi. C'est sûr que S. Grégoire n'est pas disposé à mettre en relief le Concile (78). C'est pour cela qu'il se prononce contre toute réunion d'évêques (79).

38.- S. Grégoire de Nysse de son côté a certainement joué un rôle prépondérant dans le Concile et pour les décisions conciliaires (80). Dans son "oraison funèbre" à la mort de Héléce d'Antioche, il n'avait pas la possibilité de parler du Concile en particulier. Le Concile était à peine inauguré. Et la seule description qu'il a pu en donner, était celle de la situation ecclésiastique générale (81).

Les autres Pères et Ecrivains Ecclésiastiques ne se réfèrent pas au Concile, sauf quand il s'agit de son Symbole. Ils sont tous absorbés par les anciennes aussi bien que par les nouvelles hérésies, à savoir : l'Apollinarisme, le Nestorianisme et le Monophysisme. C'est ainsi que S. Cyrille d'Alexandrie, Epiphane de Chypre, Jérôme et d'autres, dirigent toute leur activité et leur théologie vers ces domaines.

Les historiens Socrate, Sozomène et Théodoret restent les seuls qui font résonner et qui expriment dans leurs histoires ecclésiastiques la conception traditionnelle de l'œcuménicité du IIème Concile Œcuménique.

En plus, tout ce que nous avons mentionné au sujet de l'acceptation du Symbole de foi de Nicée-C/ple et les témoignages qui en existent avant et après le IVème Concile de Chalcédoine, sont valables ici également.

39.- Quoiqu'il en soit, après la moitié du Vème siècle, en Orient, l'œcuménicité du Concile n'était pas mise en doute. Au contraire. On a cherché à démontrer que, soit la tradition créée en Orient avec les Eglises provenant du Monophysisme depuis la moitié du Vème siècle, soit la tradition de l'Occident, avaient consenti, toutes les deux, à l'acceptation de ce IIème Concile Œcuménique.

Ainsi, les Anciennes Eglises Orientales, n'ont pas mis en doute, ni au temps anciens, ni non plus au temps récents, l'autorité et l'œcuménicité de ce Concile, malgré une certaine inclination en faveur d'une autorité plus absolue du Ier Concile Œcuménique de Nicée. Nos Eglises des deux côtés coïncident tout de même pleinement sur l'acceptation du IIème Concile Œcuménique.

Quant aux Occidentaux, il y a le fait indiscutable qu'eux aussi depuis le IVème Concile Œcuménique de Chalcédoine au moins ont montré - comme nous l'avons déjà noté - leur unanimité pour l'acceptation du IIème Concile Œcuménique.

Nous avons déjà parlé de la réaction de Rome contre le Concile dans la pé-

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for transparency and accountability, particularly in financial reporting and compliance with regulatory requirements. The text notes that incomplete or inconsistent records can lead to significant errors and potential legal consequences.

2. The second section focuses on the role of internal controls in preventing fraud and ensuring the integrity of financial data. It highlights that a robust system of internal controls, including segregation of duties, authorization procedures, and regular audits, is crucial for identifying and mitigating risks. The document stresses that these controls should be tailored to the specific needs and risks of the organization.

3. The third part of the document addresses the challenges of data management in a rapidly changing digital landscape. It discusses the importance of data security, privacy, and access control, as well as the need for regular data backups and disaster recovery plans. The text also touches upon the importance of data quality and the use of data analytics to gain insights into organizational performance.

4. The final section discusses the importance of communication and collaboration in achieving organizational goals. It emphasizes that clear communication, both internally and externally, is essential for aligning stakeholders and ensuring that everyone is working towards the same objectives. The document also highlights the importance of teamwork and the role of leadership in fostering a collaborative culture.

riode immédiatement après 381 et de ce que les Pères du Concile avaient répondu. Leur réponse est parvenue alors à rétablir les choses. On avait cru même qu'il y avait un consentement du Pape Damase lui-même à ce sujet. Ce consentement n'était peut-être pas explicite et formel. Mais il est sûr que le Pape n'avait pas réagi contre les définitions dogmatiques du Concile, mais plutôt contre ses décisions plus générales. S'il s'était opposé totalement au Concile, cette attitude de sa part devait être reflétée dans les textes échangés alors des deux côtés. D'ailleurs pour être sûr qu'il n'y a pas eu de réaction plus étendue du Pape Damase, il faut prendre en considération le fait que, quand plus tard certaines réactions de Rome ont commencé à se manifester contre le 3ème Canon du Concile concernant les "prérogatives d'honneur" de l'évêque de C/ple, on ne mentionnait pas une réaction damasienne préexistante. Et, ce que S. Photius au IXème siècle disait, est donc plutôt justifié à savoir que Damase avait déjà reconnu le IIème Concile Oecuménique (82). Hefele fait une distinction entre l'approbation de la part de Damase de l'oeuvre dogmatique et du refus de ses Canons (83). Mais une telle différenciation n'est pas facile et elle n'est pas en tout cas confirmée par les sources qui se réfèrent à Damase.

C'est seulement bien plus tard, à l'époque après le IVème Concile de Chalcédoine, que cette forme de différenciation se manifestait plus explicitement en Occident, surtout quand le Pape Léon le Grand, dans sa Lettre au Patriarche Anatole, disait que les Canons du Concile, et en particulier le 3ème Canon, n'avaient jamais été envoyés à Rome (84). La position prise de la part des délégués Romains au IVème Concile Oecuménique de Chalcédoine a été semblable à celle du Pape Léon le Grand contre le 3ème Canon du Concile de C/ple. On sait qu'au Concile de Chalcédoine les légats pontificaux avaient consenti au Symbole et aux autres décisions dogmatiques du Concile. Mais quand on discutait le 28ème Canon de Ce Concile sur les privilèges de l'évêque de C/ple, Canon qui - comme on le sait - avait sa présupposition canonique dans le texte du 3ème Canon de C/ple, ils avaient protesté. C'est ainsi que pendant la XIVème session du Concile de Chalcédoine les deux délégués du Pape, Pasquasinus et Lucentius avaient mis en doute tous les Canons de C/ple (85). Mais ceci n'a pu nuire à l'acceptation, en principe, du Concile de C/ple de la part de Rome.

40.- Cependant, une difficulté plus essentielle s'est manifestée en Occident, plus tard, surtout à Rome. Les Papes Félix III (482-492) (86), et Gélase I (492-496) (87) refusaient d'appeler le Concile "Oecuménique". Au contraire les Papes Vigile (538-555), Pélage I (555-560) et Grégoire I (590-604) reconnaissaient

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible due to low contrast and blurring. It appears to be organized into several paragraphs or sections, but the specific content cannot be discerned.

son autorité et son oecuménicité, mais avec certaines réserves. Grégoire le Grand, classait explicitement le Concile de C/ple parmi les quatre Conciles Oecuméniques en les comparant aux quatre évangiles (88). Mais en même temps, il répétait la thèse occidentale, bien connue, c'est-à-dire, que les Canons du IIème Concile Oecuménique n'étaient jamais parvenus à Rome (89).

De toute façon, en Occident, bien que depuis la fin du VIème siècle on ne doutait plus de l'oecuménicité du IIème Concile Oecuménique, sa pleine acceptation, y compris son 3ème Canon, a été ratifiée par le IVème Concile du Latran, en 1215, peut-être parce que, dans l'intervalle l'Etat Latin et le Patriarcat Latin à C/ple étaient déjà créés, et le 3ème Canon du IIème Concile Oecuménique portait beaucoup de profit à cette affaire (90).

Voilà tout ce que l'on peut dire à l'égard de l'acceptation du Concile en Occident.

#### CONCLUSIONS

41.- En concluant notre étude, nous voulons souligner les conclusions suivantes, très simples, que nous considérons comme des critères d'oecuménicité du Concile qui sont valables objectivement.

a) L'élément pneumatologique qui a prévalu et qui a à priori prédominé ecclésiologiquement à toutes les phases du Concile. Cet élément pneumatologique a été manifeste et diffusé dans l'oeuvre et les délibérations du Concile. Et nous l'avons vu exprimé, d'une manière plus tangible dans la conscience explicite des Pères du Concile à l'égard de ce suprême Corps de l'Eglise qu'ils composaient et qu'ils représentaient.

b) Les raisons dogmatiques qui ont occasionné le Concile. Ces raisons se concrétisent et se décrivent dans les textes officiels - peut-être peu nombreux - du Concile et par les témoignages historiques qui existent. Ce sont exactement ces raisons dogmatiques qui ont été les présupposés théologiques de l'oecuménicité du Concile, d'autant plus qu'elles étaient à la base de l'angoisse générale du Plérôme de l'Eglise.

c) La connexion et corrélation étroites du IIème Concile Oecuménique au Ier Concile Oecuménique de Nicée, dont on n'avait jamais nié l'oecuménicité.

d) La représentation et la présence totale de la foi et de la tradition orthodoxes dans le Concile, non pas tellement par le nombre des évêques, mais surtout par la présence de personnes-Pères du Concile, qui retentissaient et exprimaient fidèlement la vérité révélée et le consensus des fidèles. Cette pré-

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud. The text also notes that records should be kept for a sufficient period to allow for a thorough audit.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. It describes the use of statistical techniques to identify trends and patterns in the data. The text also discusses the importance of ensuring the accuracy and reliability of the data used in the analysis.

3. The third part of the document discusses the role of the auditor in the financial system. It notes that the auditor's primary responsibility is to provide an independent and objective assessment of the financial statements. The text also discusses the various types of audits that can be performed and the importance of maintaining the highest standards of professional conduct.

4. The fourth part of the document discusses the importance of transparency and accountability in the financial system. It notes that transparency is essential for the confidence of investors and the public. The text also discusses the importance of accountability and the role of the various stakeholders in the financial system.

5. The fifth part of the document discusses the various challenges facing the financial system. It notes that the system is constantly evolving and that new challenges are being presented by technological advances and global economic changes. The text also discusses the importance of staying up-to-date on the latest developments in the field.

6. The sixth part of the document discusses the various ways in which the financial system can be improved. It notes that there are many different approaches that can be used to enhance the system's efficiency and effectiveness. The text also discusses the importance of working together to address the challenges facing the system.

7. The seventh part of the document discusses the various ways in which the financial system can be made more resilient. It notes that resilience is essential for the system's ability to withstand shocks and stresses. The text also discusses the importance of having a strong regulatory framework in place to ensure the system's stability.

8. The eighth part of the document discusses the various ways in which the financial system can be made more inclusive. It notes that inclusivity is essential for the system's ability to serve all members of society. The text also discusses the importance of working together to address the needs of all stakeholders.

sence de la foi et de la tradition orthodoxes, en même temps que la procédure canonique suivie dans le Concile, ont été les présuppositions historico-canoniques de son oecuménicité.

e) Les décisions et définitions dogmatiques du Concile, d'une part formulées dans les textes principaux, et plus concrètement dans son symbole complété et adopté définitivement; et d'autre part son acceptation totale par toute l'Eglise, dès le début, ont été les éléments garants de l'oecuménicité du Concile.

f) L'oeuvre importante du Concile, accomplie d'une manière parallèle aux délibérations dogmatiques, oeuvre qui a été entreprise pour affronter et résoudre des anomalies et des manques sérieux dans l'Eglise du point de vue canonique; la définition de certains principes de base concernant la structure et le gouvernement de l'ensemble de l'Eglise Orthodoxe en Orient - tel était le cas du 2ème et du 3ème Canon -; et finalement l'acceptation de l'oeuvre canonique du concile, ont été l'extériorisation éloquente et la consécration même de son oecuménicité du côté du Droit Ecclésiastique, oriental au moins.

g) La Désignation du Concile comme "oecuménique", juste un an après sa convocation par ces mêmes Pères du Concile et toute l'évolution historique notée au sujet de l'acceptation de son oecuménicité ont été l'assurance historique et la preuve de cette oecuménicité en Orient aussi bien qu'en Occident.

Tout ceci, comme de simples conclusions.

42.- Mais qu'il me soit permis de mettre en relief encore deux points principaux.

1.- La signification et l'importance du Symbole de foi de ce Concile pour toute la chrétienté d'aujourd'hui.

Les Eglises Chrétiennes aujourd'hui, en pleine conscience mais aussi avec beaucoup d'angoisse, cultivent la terre stérile de leur unité. Le fait que toutes les Eglises et Confessions se rencontrent dans la même foi, exprimée par le "Symbole de Foi", est certainement d'une très grande importance et gravité. C'est ce symbole précisément qui nous a été transmis de la part du IIème Concile Oecuménique, complété par ceci dans sa forme définitive sous le nom de "Symbole de Nicée-C/ple".

Ce Symbole, doit unir les Eglises et les chrétiens. Conservé de notre part, inaltéré, immuable et inébranlable et plus encore rétabli à sa forme et formulation originale, c'est ainsi qu'il doit être prononcé et confessé aujourd'hui par tous, texte replendissant dans toute sa beauté archaïque et sa sacralité.



Les Eglises et nous tous, glorifions le Seigneur qui par son IIème Concile Oecuménique nous a accordé cette sainte et unique forme de foi et de confession. Son deuxième point sera le suivant :

2.- L'importance du 3ème Canon de ce Concile Oecuménique pour tout le système des Eglises du Christ et en particulier des Eglises Orthodoxes.

Ce Canon avec les "prérogatives d'honneur" qu'il a définies pour l'Eglise de C/ple, offre d'une part le ton précis des relations canoniques entre les Eglises, de leur mutualité, de l'ordre et de la convenance ecclésiastique en général; et de l'autre, il affirme pour l'Eglise de C/ple la nature et l'étendue de sa responsabilité, de son offre et de sa diaconie. Et ceci pour que l'unité de l'Orthodoxie soit servie et pour que ses efforts soient coordonnés en vue du renouvellement de ses forces et l'accomplissement du devoir du bon témoignage que la chrétienté et le monde entier attendent d'elle.

Le Patriarcat Oecuménique, 'c'est ainsi qu'il regarde et qu'il évalue ses "prérogatives d'honneur" et les responsabilités qui en découlent.

Le 3ème Canon du IIème Concile Oecuménique est une conquête pour l'Eglise. Mais il est aussi un ordre pour une offre, un service, un sacrifice.

Que le Nom du Seigneur soit béni, dès maintenant et pour l'éternité.

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible due to the quality of the scan. It appears to be organized into several paragraphs or sections, but the specific content cannot be discerned.

N o t e s

---

(1) 'Υπάρχουν α) μερικά μόνον ένδείξεις Πρακτικῶν." Ίσως μάλιστα καὶ δέν ἐτηρήθησαν τοιαῦτα. (Πρβλ. ΣΤΕΦΑΝΙΔΟΥ Βασ., 'Εκκλησιαστική Ἱστορία, Ἀθήναι, 1948, σελ. 183). β) Περιεσώθη πάντως ὁ Κατάλογος τῶν παραστάντων εἰς τὴν Σύνοδον καὶ ὑπογραψάντων τὰς ἀποφάσεις Ἐπισκόπων ἐπινύμως καὶ κατ'ἐπαρχίας καὶ ἐπισκοπὰς, ἀναφέρονται δέ, διὰ τὴν ἀκρίβειαν, 148 ἐκ τῶν 150 μετασχόντων. γ) Διεσώθησαν μερικά ἐκ τῶν ἀνταλλαγέντων, πρὸ καὶ μετὰ τὴν Σύνοδον, Κειμένων, κυρίως ἐπιστολιμαίων, ὅπως δὴ ποτε ὁμως πολὺ σημαντικῶν, ἐν οἷς καὶ ἡ Ἐπιστολή, τὴν ὁποίαν ἔγραψαν οἱ Πατέρες τῆς Συνόδου, ἐπανασυνηλθόντες ἐν τῇ Πρωτευούσῃ μετὰ ἓν ἔτος, τῷ 382, πρὸς τοὺς ἐπισκόπους τῆς Δύσεως, ἥτις καὶ περιέχει συγκεκριμένην περίληψιν τῶν Πεπραγμένων-οὐχὶ τῶν Πρακτικῶν-ἐν τῇ Συνόδῳ. δ) Τὸ θεοπισθὲν Σύμβολον. ε) Οἱ ψηφισθέντες Κανόνες, δογματικοί-μᾶλλον ἀνθαιρετικοί-καὶ οἱ ἐκκλησιαστικῆς τάξεως. ("Ἴδε πάντα ταῦτα ἐν MANSI, C.C. vol. III, col. 529/630). Ἐκτὸς τῆς Συνόδου ὑπάρχουν ἄρισμένα μόνον πληροφορία σχετικῶς, ἀπὸ τοὺς τρεῖς κυριωτέροις ἱστορικοῦς τοῦ Ε' αἰῶνος, τὸν Σωκράτη ('Εκκλησιαστικὴ Ἱστορία, Ε', 6 κ. ἐξ. PG 67, 572 κ. ἐξ.), τὸν Σωζομενόν ('Εκκλησιαστικὴ Ἱστορία, Ζ', 4 κ. ἐξ., PG 67, 1421 κ. ἐξ.) καὶ τὸν Θεοδώρητον ('Εκκλησιαστικὴ Ἱστορία, Ε', 5 κ. ἐξ., PG 82, 1205 κ. ἐξ.), συγχρόνως δέ καὶ ὀλίγα ἀποσπασματικά διηγήσεις ἢ περιγραφαὶ τῆς Συνόδου καὶ τῶν ἐργασιῶν τῆς ἐκ μέρους αὐτοπτῶν-λόγῳ συμμετοχῆς εἰς ταύτην-Πατέρων, ὡς εἶναι Γρηγόριος ὁ Νύσσης εἰς τὸν "Ἐπιτάφιον Λό-

γον εἰς τόν Μέγαν Μελέτιον, Ἐπίσκοπον Ἀντιοχείας, PG 46, 852/864) καὶ Γρηγόριος ὁ Ναζιανζηνὸς εἰς τόν "Συντακτικόν Λόγον" του ἐπὶ τῇ ἀποχωρήσει του ἐκ τῆς Συνόδου καὶ ἐκ τῆς Πόλεως ("Συντακτικὸς Λόγος εἰς τὴν ῥν' ἐπισκόπων παρουσίαν", PG 36, 457/492 καὶ MANSI, C. C., vol. III, col. 529/555), εἰς τὰ "Ἐπη" του (κυρίως εἰς "Ἐπη ἱστορικά, I", Περὶ Ἐαυτοῦ, IA', Περὶ τὸν ἑαυτοῦ βίον, στίχ. 1506/1949, PG 37, 1134/1166 κ. ἄλλ.) καὶ εἰς τὴν ἀλληλογραφίαν του (περὶ ἧς κατωτέρω). Οἱ λοιποὶ ἐκ τῶν γνωστοτέρων Πατέρων καὶ Ἐκκλησιαστικῶν Συγγραφέων, ἐκ τῶν παρόντων εἰς τὴν Σύνοδον ἢ συγχρόνων πρὸς αὐτήν, ὡς Ἀμφιλόχιος ὁ Ἰκονίου, Κύριλλος ὁ Ἱεροσολύμων, Ἐπιφάνιος ὁ Κύπρου, Ἱερώνυμος κ. ἄλλ., οὐδὲν ἀναφέρουσι περὶ τῆς Συνόδου. (Πρβλ. ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΥ Χρυσ., Ἀρχιεπ. Ἀθηνῶν, Τὸ Σύμβολον τῆς Β' Οἴκου-μενικῆς Συνόδου, ἐν Ἐπιστημονικῇ Ἐπετηρῇ τῆς Θεολογικῆς Σχολῆς τοῦ Ἀθηνῆσι Πανεπιστημίου, τόμ. I, Ἀθῆναι, 1924, σελ. 1/73. Τὸ αὐτὸ καὶ εἰς αὐτοτελεῖς ἀνάτυπον. KAPMIPH Ἰωάν., ΔΣΜν, τόμ. Α', Ἀθῆναι, 1952, σελ. 70 κ. ἑξ. HEFELE-LECLERCQ, Histoire des Conciles, vol. II<sup>1</sup>, Paris, 1908, p. 6, n. 1, καὶ A. FLICHE et V. MARTIN, Histoire de l'Eglise, vol. III, De la paix constantinienne à la mort de Théodose, Paris, 1950, p. 296, n. 1).

(2) Ἄριστα περιγράφει τὴν κατάστασιν καὶ ἀναλύει πρόσωπα καὶ πλάνας ὁ Ἰωάννης Καρμύρης, ἐν οἷς λέγει διεξοδικῶς περὶ τῆς Συνόδου ταύτης. KAPMIPH Ἰωάν., ΔΣΜν, τόμ. Α', Ἀθῆναι, 1952, σελ. 70/77 καὶ 129/130. Πρβλ. ἐκτός ἄλλων καὶ τὸ θαυμάσιον ἐν προκειμένῳ μακρὸν σχόλιον τοῦ D. Leclercq ἐπὶ τῆς ὅλης ἐξελεύσεως τῆς θεολογικῆς σκέψεως, τόσον ἐντὸς τῆς ὀρθοδόξου παρατάξεως, ὅσον καὶ παρὰ τοῦς διαφόρους αἰρετικοῦς καθ' ὅλον τὸν Δ' αἰῶνα, ἀπὸ τοῦ 325 μέχρι τοῦ 381. HEFELE-LECLERCQ, Histoire des Conciles, vol. II<sup>1</sup>, Paris, 1908, pp. 45/48, n. 3. Πρβλ. καὶ BOUYER Louis, Le Consolateur. Esprit-Saint et vie de grâce, Chap. IV. La pneumatologie du IVème siècle, Paris, éd. du Cerf, 1980, pp. 167/192.

(3) ΑΘΑΝΑΣΙΟΥ, Ἐπιστολὴ πρὸς μοναχοὺς τὰς δυσσεβείας τῶν Ἀρειανῶν καθιστοροῦσα, 33: "... οὐ γὰρ ζήψουσιν ἢ βέλεσιν, οὐδέ διὰ στρατιωτῶν ἢ ἀλήθεια καταγγέλλεται, ἀλλὰ πειθῶ καὶ συμβουλίᾳ ποῖα οὖν πειθῶ, ἔνθα βασιλέως φόβος; ἢ ποῖα συμβουλία, ἐν ἧ ὁ ἀντιλέγων τὸ τέλος ἐξορισμὸν ἔχει καὶ θάνατον; ...", PG 25, 732. Πρβλ. ΙΔΙΟΥ, Ἀπολογία περὶ τῆς φυγῆς αὐτοῦ, PG 25, 643/680 καὶ κυρίως παράγρ. 3 κ. ἑξ., PG 25, 648 κ. ἑξ. ΙΔΙΟΥ, Ἐγκύκλιος Ἐπιστολὴ τοῖς κατὰ τόπον συλλειτουργοῖς, 1: "... Ἄ μὲν πεπόνθαμεν, δεινὰ καὶ ἀφόρητὰ ἐστὶ καὶ οὐκ ἐστὶ ἐπαξίως αὐτῶν μνημονεῦσαι ἕνα δέ τὸ ταχύτερον τὸ δεινὸν τῶν συμβεβηκότων γνωσθῆναι δυνηθῆ... Νῦν δέ ὅλη ἡ Ἐκκλησία ἡδίκηθη, καὶ τὸ ἱερατεῖον ὑβρίσθη, καὶ τὸ γε μεῖζον, ἡ εὐσέβεια ἀπὸ τῆς ἀσεβείας διώκεται... ", PG 25, 221/224, καὶ παράγρ. 3, 4, 6 κλπ., PG 25, 228/232, 233/236 κλπ..

(4) ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝΙΔΟΥ Χρυσ., Μητρ. Μύρων, ὁ Μέγας Βασίλειος, φορεὺς καὶ ἔκφρασις τοῦ Ἀνατολικοῦ Ὀρθοδόξου πνεύματος, : Ἐκκλησία, 57 (1980), ἀριθ. 6, 15 Μαρτ. 1980, σελ. 110/112 καὶ Ἐπίσκεψις, 11 (1980), ἀριθ. 223, 15 Ἰαν. 1980, σελ. 12/16. Πρβλ. καὶ ΧΡΗΣΤΟΥ Παν., Ὁ Μέγας Βασίλειος. Βίος καὶ πολιτεία. Συγγράμματα. Θεολογικὴ Σκέψις, Σειρὰ Ἀνάλεκτα Βλατάδων, ἀριθ. 27, Θεσσαλονίκη, 1978, σελ. 317, 112 κ. ἑξ., 123/124. Ὡς πρὸς τὸ εἰδικώτερον ζήτημα τῆς θέσεως τοῦ Μεγ. Ἀθανασίου ἐναντι τῆς ἐπαρκείας ἢ μὴ τοῦ Συμβόλου τῆς Νικαίας, ἴδε ΑΘΑΝΑΣΙΟΥ, Κατὰ Ἀρειανῶν πρὸς τοὺς ἐν Ἀφρικῇ.., 2: "... Οἴκουμενικὴ γέγονεν ἢ ἐν Νικαίᾳ σύνοδος, τριακοσίων δέκα καὶ ὀκτώ συνελθόντων ἐπισκόπων περὶ τῆς πίστεως διὰ τὴν Ἀρειανὴν ἀσέβειαν ἕνα μηκέτι κατὰ μέρος προ-

φάσει πίστεως γίνονται· αλλά, κἄν γένωνται, μὴ κρατῶσι. Τὺ γάρ ἐκεῖ-  
νη λείπει, ἵνα καινότερα ζητήσῃ τις; Πλήρης ἐστὶν εὐσεβείας, ἀγαπη-  
τοῦ· αὕτη πᾶσαν τὴν οἰκουμένην πεπλήρωκε...". PG 26, 1032. Πρβλ. καὶ  
ΙΔΙΟΥ, Πρὸς Ἰοβλιανόν, Περὶ πίστεως, 1, PG 26, 813/816. Περὶ τῆς ἀναλό-  
γου θέσεως τοῦ Μεγ. Βασιλείου ἐναντι τοῦ Συμβόλου, ὅσον καὶ τῆς πί-  
στεως τῆς Νικαίας γενικώτερον, ἴδε ὅσα ἀναλελυμένως λέγονται ἐν  
ΧΡΗΣΤΟΥ Παν., Ὁ Μέγας Βασίλειος. Βίος καὶ πολιτεία. Συγγράμματα. Θε-  
ολογικὴ Σκέψις, Σειρὰ Ἀνάλεκτα Βλατάδων, ἀριθ. 27, Θεσσαλονίκη, 1978,  
σελ. 105 κ. ἐξ., ἐνθα καὶ αὐ σχετικαὶ ἐνδείξεις εἰς τὰ βασιλειανὰ  
κεύμενα.

(5) ΒΑΣΙΛΕΙΟΥ, Περὶ τοῦ Ἁγίου Πνεύματος, A, 77/78, PG 29, 213/216.  
Πρβλ. καὶ "Πατριαρχικὴ καὶ Συνοδικὴ Ἐγκύκλιος Ἐπιστολὴ ἐπὶ  
τῇ 1600ῃ ἐπετεύῃ τῆς Ἁγίας Β' Οἰκουμένητικῆς Συνόδου", Μάρτιος 1981,  
Παράγρ. 7. ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝΙΔΟΥ Χρυσ., Μητρ. Μύρων, Ὁ Μέγας Βασίλειος, φο-  
ρεὺς καὶ ἔκφρασις τοῦ Ἀνατολικοῦ Ὁρθοδόξου πνεύματος: Ἐκκλησία,  
57(1980), ἀριθ. 6, 15 Μαρτίου 1981, σελ. 110/112. ΙΔΙΟΥ, San Basilio,  
Testimone comune di fede e di tradizione fra Oriente et Occidente:  
O Theologos, Cultura cristiana siciliana, 24(1979) pp. 5/18.

(6) Ἴδε μεταξύ ἄλλων καὶ ὅσα λέγει εἰς τὸν ὡς ἄνω Ἐπιτάφιον  
εἰς Μελέτιον τὸν Ἀντιοχεύας: "... Πόλεμος ἡμᾶς περιεστοίχου-  
σται, πόλεμος αἰρετικὸς· καὶ ὁ στρατηγῶν οὐκ ἐστὶ. Κάμνει ταῦς ἀρ-  
ρωστίας τό κοινόν σῶμα τῆς Ἐκκλησίας· καὶ τὸν ἱατρὸν οὐχ εὐρύ-  
σκομεν. Ὁρᾶτε ἐν ποταποῦς τὰ ἡμέτερα...". ΓΡΗΓΟΡΙΟΥ ΝΥΣΣΗΣ, Ἐπιτά-  
φιος Λόγος εἰς τὸν Μέγαν Μελέτιον, Ἐπίσκοπον Ἀντιοχεύας, PG 46,  
852.

(7) "... Ἐκράτουν δέ τῶν Ἐκκλησιῶν ἔτι οὐ τὰ Ἀρείου φρονούντες,  
ὧν ἠγεῖτο Δημόφιλος. Γρηγόριος δέ ὁ ἐκ Ναζιανζοῦ προΐστατο τῶν  
ὁμοούσιον Τριάδα δοξαζόντων. Ἐκκλησίαζε δέ ἐν οἰκίσκῳ μικρῷ, παρ'  
ὁμοδόξων αὐτῷ τε καὶ τοῖς ὁμοίως θρησκευούσιν εἰς εὐκτήριον οἶκον  
κατασκευασθέντι... Ἀναστασίαν δέ ταύτην τὴν ἐκκλησίαν ὀνομάζουσιν  
... , καθότι τό δόγμα τῆς ἐν Νικαίᾳ συνόδου, πεπτωκὸς ἤδη ἐν ΚΠόλει  
καὶ τεθνηκὸς, ὡς εἶπεῦν, διὰ τὴν δύναμιν τῶν ἑτεροδόξων, ἐνθάδε ἀνε-  
στη καὶ ἀνεβίω διὰ τῶν Γρηγορίου λόγων", ΣΩΖΟΜΕΝΟΥ, Ἐκκλησιαστικὴ  
Ἱστορία, Z, 5, PG 67, 1424/1425. "... Οὕτω μὲν οὖν οἱ Ἀρειανοὶ ἐπὶ  
τεσσαράκοντα ἔτη τῶν εὐκτηρίων τόπων κρατήσαντες...". ΣΩΚΡΑΤΟΥΣ,  
Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, E, 7, PG 67, 576. Περὶ τοῦ Ναοῦ τῆς Ἀναστα-  
σίας προκειμένου, ἴδε περιπαθῆ περιγραφὴν τούτου ἐν ΓΡΗΓΟΡΙΟΥ ΝΑΖΙ-  
ΑΝΖΗΝΟΥ, "Ἐπὶ Ἱστορικᾷ, I", Περὶ Ἐαυτοῦ, ΙΣΤ', Ἐνύπνιον περὶ τῆς Ἀ-  
ναστασίας ἐκκλησίας, ἣν ἐπήξατο ἐν Κωνσταντινουπόλει, PG 37, 1254/  
1261.

(8) Λέγει Γρηγόριος ὁ Ναζιανζηνός: "... Ἐνταῦθα ὁ στρατὸς τοῦ  
ψεύδους, οἱ τῆς ἀπάτης πρόμαχοι, ἡ τῶν δαιμόνων ἐκστρατεία, αἱ  
λεγεῶνες τῶν ἀκαθάρτων πνευμάτων. Τίς γάρ ἄν μετὰ ἀκριβείας διεξελ-  
θοῖ τῷ λόγῳ τό πῦρ, τοὺς λίθους, τὰς σφαγὰς, τὰ τραύματα; Ὅπως ἐκ βά-  
θρων ἀνατρέψαι τοὺς τῶν ἱερῶν οἴκων θεραπευτὰς ἐφιλονεύκησαν; Ὡς  
δὴ μέσης τῆς πόλεως ζηλωτὴν τινα τῆς ἀληθείας ροπάλους διεχειρίσαν-  
το, καὶ τὸν ἀληθῆ φόνον...". ΓΡΗΓΟΡΙΟΥ ΝΑΖΙΑΝΖΗΝΟΥ, Εἰς τοὺς Μάρτυρας  
καὶ κατὰ Ἀρειανῶν, 3 καὶ 4, PG 36, 260 καὶ 261. Καὶ ἀλλαχοῦ, ἐξ ἴσου  
παραστατικῶς: "... Ἐχουσιν οὗτοι τοὺς οἴκους, ἡμεῖς τὸν ἔνοικον· οὐ-  
τοι τοὺς ναοὺς, ἡμεῖς τὸν θεόν καὶ τό γενέσθαι ναοῦ θεοῦ ζῶντος, καὶ  
ζῶντες, καὶ ἱερά ἔμφυχα, ὀλοκαυτώματα λογικά, θύματα τέλεια θεοῦ διὰ  
Τριάδος προσκυνουμένης. Οὗτοι δῆμους, ἡμεῖς ἀγγέλους· οὗτοι θράσος, πί-  
στιν ἡμεῖς· οὗτοι τό ἀπειλεῦν, ἡμεῖς τό προσεύχεσθαι· οὗτοι τό βάλλειν,

ἡμεῖς τό φέρειν· οὗτου χρυσόν καί ἄργυρον, ἡμεῖς λόγον κεκαθαρμένον", ΓΡΗΓΟΡΙΟΥ ΝΑΖΙΑΝΖΗΝΟΥ, Πρός Ἀρειανούς καί εἰς ἑαυτόν, 15, PG 36, 232/233.

(9) ΣΩΚΡΑΤΟΥΣ, Ἐκκλησιαστική Ἱστορία, Ε, 7, PG 67, 573.

(10) ΘΕΟΔΩΡΗΤΟΥ, Ἐκκλησιαστική Ἱστορία, Ε, 6, PG 82, 1208.

(11) "Edictum ad populum urbis C/politanae, Imperatores Gratianus, Valentinianus ac Theodosius Augusti. Cunctos populos quo clementiae nostrae regit temperamentum...", Codex Theodosianus, Lib. XVI, tit. I, 1 καί 2. Καί παρά ΣΩΖΟΜΕΝΩ, Ἐκκλησιαστική Ἱστορία, Ζ, 4: "...Λογισάμενος δέ ἄμεινον εἶναι, προσαγορευσαί τοις ὑπηκόοις ἦν ἔχει περὶ τό θεῖον δόξαν, ὥστε μή βιάζεσθαι δοκεῖν ἀθρόον ἐπιτάττοντα παρά γνώμην θρησκευεῖν, νόμον ἐκ θεσσαλονίκης προσεφώνησε τῷ δήμῳ ΚΠόλεως· συνεῖδε γάρ ἐνθένδε, ὡς πρὸς τινος ἀκροπόλεως τῆς πάσης ὑπηκόου, καί ταῖς ἄλλαις πόλεσι δήλην ἔσεσθαι ἐν τάχει τὴν γραφήν. Ἐδήλου δέ διὰ ταύτης βούλεσθαι πάντας τοὺς ἀρχομένους θρησκευεῖν... μόνων τε τῶν ἰσότιμον Τριᾶδα θεῶν θρησκευόντων, καθολικὴν τὴν Ἐκκλησίαν ὀνομάζεσθαι· τοὺς δέ παρά ταῦτα δοξάζοντας, αἵρετικούς προσαγορευέσθαι, καί ἀτίμους εἶναι, καί τιμωροῖαν προσδέχεσθαι", PG 67, 1424.

(12) "...Αὕτη γάρ μόνη (ἡ Ἀνατολική πλευρά τοῦ Κράτους) τῆς Ἀρειανικῆς ἐνεπέπληστο λώβης· ἡ γάρ Ἐσπέρα τῆς νόσου ταύτης ἐλευθέρω διέμεινε. Κωνσταντῖνος μὲν γάρ, ὁ τῶν Κωνσταντῖνου παίδων πρεσβύτατος, καί Κώνστας ὁ νεώτατος, τὴν πατρῶαν πίστιν ἀκήρατον διετήρησαν καί αὐτὸν πάλιν Βαλεντινιανὸς ὁ βασιλεὺς τῆς Ἐσπέρας ἀκραιφνῆ διεφύλαξε τὴν εὐσέβειαν", ΘΕΟΔΩΡΗΤΟΥ, Ἐκκλησιαστική Ἱστορία, Ε, 6, PG 82, 1208.

(13) Πρβλ. FLICHE A. et MARTIN V., Histoire de l'Eglise, vol. III, Paris, 1950, pp. 280 κ. ἐξ.. "Ἴδε καί BATIFFOL P., Le siège apostolique (359-451), pp. 113/114, ἔνθα λέγεται ὅτι "ὁ Θεοδοσίος ἦτο ἤδη πεπεισμένος, ἀφ' οὗτου ἐγκαθιδρύθη εἰς τὴν Ἀνατολήν, ὅτι ἡ Ὁρθοδοξία δέν ἠδύνατο ἄλλως νά ἐπιβληθῆ καί ἐπικρατηθῆ ἐν τῇ Ἀνατολῇ, εἰμὴ διὰ τῆς ἐνεργοποιήσεως τῶν ὀρθοδόξων δυνάμεων αὐτῆς ταύτης τῆς Ἀνατολῆς".

(14) ΣΩΚΡΑΤΟΥΣ, Ἐκκλησιαστική Ἱστορία, Ε, 6, PG 67, 572/573.

(15) ΘΕΟΔΩΡΗΤΟΥ, Ἐκκλησιαστική Ἱστορία, Ε, 7 : "...Ἐπειδὴ δέ ἀφύκοντο, πεντήκοντα δέ ἦσαν καί ἑκατόν, παρηγγύησε μηδένα αὐτῷ μνηύσαι ὅστις ὁ μέγας εἶη Μελέτιος· ἐβούλετο γάρ ἐκ τῆς τοῦ ἐνυπνίου μνήμης μνησθῆναι τόν ἄνδρα. Καί ἐπειδὴ εἰς τόν βασιλείου εἰσελήλυθεν οἶκον ἅπας ἐκεῖνος τῶν ἐπισκόπων ὁ ὄμιλος, τοὺς ἄλλους καταλιπὼν ἅπαντας, τῷ μεγάλῳ Μελετίῳ προσέδραμεν, καί οἶόν τις παῖς φιλοπάτρῳ, διὰ χρόνου μακροῦ θέας πατρικῆς ἀπολαύσας, περιεπίψασετό τε καί κατεφύλει, καί ὀφθαλμούς, καί χεῖλη, καί στέρνα, καί κεφαλὴν, καί τὴν στεφανώσασαν δεξιάν. Ἐδήλωσε δέ καί τὴν ὄψιν ἦν εἶδε", PG 82, 1208.

(16) RUFINI, Historia Ecclesiastica, A, 1, 217-218, PL 21, 467.

(17) ΓΕΝΝΑΔΙΟΥ, Μητρ. Ἡλιουπόλεως καί θεύρων, Ἱστορία τοῦ Οἴκου μενικῶ Πατριαρχείου, τόμ. Α', Ἀθήναι, 1953, σελ. 84. Πρβλ. ORTITZ de URBINA I., Nice et Constantinople, Paris, 1963, pp. 53/68.

(18) Codex Theodosianus, Lib. XVI, tit. V, 6. Πρβλ. καί ΣΩΖΟΜΕΝΟΥ, Ἐκκλησιαστική Ἱστορία, Ζ, 6 : "...καί τὰς ἐπὶ ἀγοράς ἔριδας καί συνόδους ἀπηγόρευσε· καί διαλέγεσθαι τόν αὐτόν τρόπον περὶ οὐσίας καί

φύσεως Θεοῦ, οὐκ ἀκίνδυνον ἐποιεῖτο, νόμον θέμενος περὶ τούτου καὶ τιμωρίαν ὀρίσας", PG 67, 1429.

(19) ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ ΚΑΛΛΙΣΤΟΥ, Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, IB', 9, PG 146, 772. Πρβλ. καὶ PG 67, 1428, σημ. 92.

(20) ΣΩΖΟΜΕΝΟΥ, Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, Z, 6, PG 67, 1428/1429.

(21) ΣΩΖΟΜΕΝΟΥ, Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, Z, 6, PG 67, 1429.

(22) "Προσφωνητικὸς τῆς Συνόδου πρὸς τὸν εὐλαβέστατον βασιλέα Θεοδόσιον τὸν Μέγαν...", ἐν MANSI, C.C., vol. III, col. 557. Δὲν εὐσταθεῖ ἡ ἀπόφαις τοῦ Y. Congar, λέγοντος ὅτι τὴν Σύνοδον συνεκάλεσαν ἀπὸ κοινοῦ οἱ αὐτοκράτορες Γρατιανὸς καὶ Θεοδόσιος. (CONGAR Y., Je crois en l'Esprit Saint. I, L'Expérience de l'Esprit, Paris, edit. du Cerf, 1979, p. 110). "Ὅλα τὰ ὡς ἄνω δεδομένα, ἀλλὰ καὶ εὐρύτερον, αἱ ὑπάρχουσαι ἱστορικαὶ μαρτυρίαι οὐδεμίαν ἐνδειξιν παρέχουν διὰ κοινήν ἐνέργειαν τῶν δύο αὐτοκρατόρων, πολλῶ μᾶλλον ὅσῳ ἢ ὅλη ὑπόθεσις ἐπιμελῶς ἐκρατήθη ὑπὸ τοῦ Θεοδοσίου καὶ τῶν ἐπισκόπων τῆς Ἀνατολῆς εἰς τὰ καθαρῶς ἀνατολικά της πλαίσια. Περὶ τοῦ ρόλου τοῦ αὐτοκράτορος εἰς τὴν ὑπόθεσιν τῆς συγκλήσεως τῆς Συνόδου, ἴδε τὴν μελέτην τοῦ DVORNIK F., Emperors, Popes and General Councils: Dumbarton Oaks Papers, 6, 1951, pp. 1/22.

(23) ΓΕΝΝΑΔΙΟΥ, Μητρ. Ἡλιουπόλεως καὶ Θείρων, Ἱστορία τοῦ Οἴκου μενικοῦ Πατριαρχείου, τόμ. Α', Ἀθήναι, 1953, σελ. 86.

(24) ΣΩΚΡΑΤΟΥΣ, Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, E, 8, PG 67, 576.

(25) ΘΕΟΔΩΡΟΥ ΑΝΑΓΝΩΣΤΟΥ, Ἐκλογαὶ ἐκ τῆς Ἐκκλησιαστικῆς Ἱστορίας, "... Ἐπικαλουμένου τοῦ τόπου Ὁμόνοια, ἐκ τοῦ, ἐκεῖ συνελθόντας τοὺς ἑκατὸν πενήκοντα ἐπισκόπους ἐπὶ Θεοδοσίου τοῦ Μεγάλου Βασιλέως, κοινήν τινα καὶ συμπεφωνημένην διδασκαλίαν τοῦ τε ὁμοουσίου τῆς θείας Τριάδος ποιήσασθαι, καὶ τῆς ἐνανθρωπήσεως δέ τοῦ Κυρίου τρανώσαι τὴν ἐκ Παρθένου πρόσληψιν, ταύτην τὴν ἐπωνυμίαν τεκτῆναι", PG 86, 225. Πρβλ. καὶ ΣΤΕΦΑΝΟΥ ΔΙΑΚΟΝΟΥ, Βίος καὶ μαρτύριον τοῦ Ἁγίου Στεφάνου τοῦ νέου, "... Οὐχὶ ἐν Ἱεροῦς ναοῖς αἱ ἅγιοι ἔξ ἑσῶδοι συνηθροίσθησαν, ἢ τε πρώτη ἐν Νικαίᾳ, ἐν τῷ ναῷ τῆς Ἁγίας Σοφίας ἢ δὲ δευτέρα ἐν ΚΠόλει, ἐν τῷ ναῷ τῆς Ἁγίας Εὐρήνης...", PG 100, 1114. Πρβλ. καὶ WALTER Christ., L'Iconographie des Conciles dans la tradition byzantine, Σειρὰ Archives de l'Orient Chrétien, n° 13, Paris, 1970, p. 145.

(26) ΘΕΟΔΩΡΗΤΟΥ, Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, E, 7, PG 82, 1208.

(27) ΣΩΚΡΑΤΟΥΣ, Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, E, 8, PG 67, 576/577 καὶ ΣΩΖΟΜΕΝΟΥ, Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, Z, 7, PG 67, 1429/1432.

(28) AMBROSII, Epist. 13, Ad Theodosium, 7, PL 16, 953. "Ἴδε γενικώτερον περὶ τῶν μετασχόντων εἰς τὴν Σύνοδον ἐπισκόπων καὶ περὶ τῶν ὑπαρχόντων καταλόγων τούτων, μετὰ τῆς σχετικῆς συζητήσεως ἐπὶ τούτων καὶ τῆς ἐν τῷ θεματι βιβλιογραφίας, ἐν HEFELE-LECLERCQ, Histoire des Conciles, vol. II<sup>1</sup>, Paris, 1908, pp. 5/6, n. 1.

(29) "Ἐπιστολὴ τῶν ἐν ΚΠόλει συνελθόντων Ἐπισκόπων..., Δαμάσῳ, Ἀμβροσίῳ... κλπ.", MANSI, C.C., vol. III, col. 584.

(30) MANSI, C.C., vol. III, col. 584.

(31) "Ἴδε πάντα τὰ σχετικὰ πρὸς τὴν μὴ πρόσκλησιν, καὶ ἄρα καὶ μὴ παρουσίαν, τοῦ Πάπα Δαμάσου καὶ τῶν λοιπῶν ἐπισκόπων τῆς Δύσεως εἰς τὴν Β' Οἴκουμενικὴν Σύνοδον, καὶ τὴν σχετικὴν ἑλλειπὴ ἢ λελλανθασμένην πληροφορίαν τῶν πηγῶν ἐν προκειμένῳ, ὡς καὶ ὠρισμένας ἀτυχεῖς ἐρμηνείας τοῦ ὅλου θέματος, ἥδη ἀπὸ τῆς ἐποχῆς τοῦ Βαρονίου,

τοῦ Τυλλεμόν κ. ἄλλων μέχρι καὶ τῶν νεωτέρων, ἐν HEFELE-LECLERCQ, Histoire des Conciles, vol. II<sup>1</sup>, Paris, 1908, pp. 4/6. Πρβλ. καὶ BOIS J., ἄρθρ. Constantinople (Ier Concile de), ἐν DThC, vol. III<sup>1</sup>, col. 1227/1231 καὶ εἰδικώτερον 1228.

(32) ΓΕΝΝΑΔΙΟΥ, Μητρ. Ἡλιουπόλεως καὶ θεύρων, Ἱστορία τοῦ Οἰκουμενικοῦ Πατριαρχείου, τόμ. Α', Ἀθήναι, 1953, σελ. 56. Ἴδε πλατύτερον εἰς ὃ, τι ἀφορᾷ εἰς τὰς διατυπώθεισας διαφόρους ἀπόψεις ὡς πρὸς τὴν Προεδρείαν τῆς Συνόδου, εἰς ἣν παρίσταντο καὶ οὐ ἐκ Δύσεως ἐκπρόσωποι, τὰς δύο εἰδικὰς ἐν προκειμένῳ μελέτας, τοῦ WOLF P., Die Πρόεδροι auf der synode zur Nicaea: Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft und kirchliches Leben, 10 (1889) 137/151 καὶ GRÜMEL V., Le siège de Rome et le Concile de Nicée. Convocation et présidence: Echos d'Orient, 28 (1925) 411/423.

(33) ΘΕΟΔΩΡΗΤΟΥ, Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, Ε, 7, PG 82, 1208.

(34) ΣΩΖΟΜΕΝΟΥ, Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, Ζ, 7, : "...Μελέτιος ὁ Ἀντιοχείας ἐπίσκοπος, ἤδη πρῶην εἰς ΚΠολιν διὰ τὴν Γρηγορίου κατάστασιν ἀφικόμενος...". Ἔστεργεν ὁ Μελέτιος εἰς τὴν τοιαύτην διὰ μεταθέσεως πλήρωσιν τῆς ἐπισκοπικῆς ἑδρας τῆς Πρωτευούσης, καὶ παρὰ τὸν ὑπάρχοντα 15ον Κανόνα τῆς Α' ἐν Νικαίᾳ Οἰκουμενικῆς Συνόδου, τὸν ἀπαγορεύοντα τὸ μεταθετὸν, ἀποβλέπων εἰς τὸ πνεῦμα μᾶλλον παρὰ εἰς τὸ γράμμα τοῦ Κανόνος ἐκεῖνου. "...Τῶν τόν κανόνα γεγραφότων τόν σκοπὸν ἐπιστάμενος, τὰς γὰρ τῆς φιλαρχίας ἀφορμὰς περικόπτοντες, ἐκώλυσαν τὴν μετάθεσιν...". PG 67, 1429 καὶ ΘΕΟΔΩΡΗΤΟΥ, Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, Ε, 8 PG 82, 1209.

(35) ΣΩΖΟΜΕΝΟΥ, Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, Ζ, 7, PG 67, 1432.

(36) ΣΩΖΟΜΕΝΟΥ, Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, Ζ, 8 καὶ 9, PG 67, 1436, καὶ ΘΕΟΔΩΡΗΤΟΥ, Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, Ε, 8, PG 82, 1209/1212.

(37) "Ἐπιστολὴ τῶν ἐν ΚΠόλει συνελθόντων Ἐπισκόπων... Δαμάσφ, Ἀμβροσίφ... κλπ.", MANSI, C.C., vol. III, col. 581/588.

(38) ΘΕΟΔΩΡΗΤΟΥ, Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, Ε, 8, PG 82, 1212.

(39) Ἴδε σχετικῶς HEFELE-LECLERCQ, Histoire des Consiles, vol. II<sup>1</sup>, Paris, 1908, pp. 10 καὶ FLICHE A. et MARTIN V., Histoire de l'Eglise, vol. III, Paris, 1950, p. 287.

(40) "Ἐπιστολὴ τῶν ἐν ΚΠόλει συνελθόντων Ἐπισκόπων... Δαμάσφ, Ἀμβροσίφ... κλπ.", MANSI, C.C. vol. III, col. 585.

(41) GRÜMEL V., Les Regestes des Actes du Patriarcat de C/ple, vol. I, fasc. 1, Les Regestes de 381 à 715, Paris, 1932, pp. 2/3.

(42) Λατινικὸν κείμενον τῆς Ἐπιστολῆς ἐν MANSI, C.C., vol. III, col. 481/484. Ἑλληνικὴ μετάφρασις ταύτης παρὰ ΘΕΟΔΩΡΗΤΟΥ, Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, Ε, 11, PG 82, 1221/1225.

(43) Πάσας τὰς ἐν προκειμένῳ συζητήσεις τῶν συγχρόνων ἐρευνητῶν, ὡς καὶ τὴν σχετικὴν βιβλιογραφίαν ἴδε ἐν ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΥ Χρυσ., Ἀρχιεπ. Ἀθηνῶν, Τὸ Σύμβολον τῆς Β' Οἰκουμενικῆς Συνόδου, ἐν Ἐπιστημονικῇ Ἐπετηρῇ τῆς Θεολογικῆς Σχολῆς τοῦ Ἀθηνῆσι Πανεπιστημίου, τόμ. 1 (1924), σελ. 1/73. Ἴδε ἐπίσης SCHWARTZ E., Das Nicaenum und das Constantinopolitanum auf der synode von Chalkedon: Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft, 25 (1925) 38/88. LEBON J., Nicée-Constantinople. Les premiers symboles de foi: Revue d'Histoire Ecclésiastique, 32 (1936) 507/567. IDEM, Les anciens symboles dans la définition de Chalcedoine: Revue d'Histoire Ecclésiastique, 32 (1936) 809/876. BARDY G., ἄρθρ. Constantinople (Concile Ier de) ἐν Dict. de Droit Canonique, IV, Paris, 1949, col. 424/425. ΓΕΝΝΑΔΙΟΥ, Μητρ. Ἡλιουπόλεως καὶ θεύρων, Ἱστορία τοῦ Οἰκουμενικοῦ Πατριαρχείου, τόμ. Α', Ἀθήναι, 1953, σελ. 88 κ. ἐξ. . . ΚΑΡΜΙΡΗ Ἰωάν., ΔΣΜν., τόμ. Α', Ἀθήναι, 1952, σελ. 70 κ. ἐξ. . .

(44) ΓΡΗΓΟΡΙΟΥ ΝΑΖΙΑΝΖΗΝΟΥ, 'Επιστολή 102. Κατά 'Απολλιναρίου πρὸς Κληδόνην, PG 37, 193. Πρβλ. καὶ GALLAY P., Grégoire de Nazianze, Lettres Théologiques, ἔκδ. Sources Chrétiennes, n° 208, p. 70.

(45) "Ὅρος τῆς ἐν Χαλκηδόνι Δ' Οἰκουμενικῆς Συνόδου, ἐν MANSI, C.C. vol. VII, col. 113 : "Καὶ διὰ μὲν τοὺς τῷ πνεύματι τῷ ἁγίῳ μαχομένους, τοῖς χρόνοις ὕστερον, παρὰ τῶν ἐπὶ τῆς βασιλευούσης πόλεως συνελθόντων ἑκατὸν πενήκοντα ἁγίων πατέρων περὶ τῆς τοῦ πνεύματος οὐσίας παραδοθεῖσαν διδασκαλίαν κυροῦ ἦν ἕκαστοι τοῖς πᾶσιν ἐγνώρισαν, οὐχ ὥς τι λεῖπον τοῖς προλαβοῦσιν ἐπεισάγοντες, ἀλλὰ τὴν περὶ τοῦ Ἁγίου Πνεύματος αὐτῶν ἔννοιαν κατὰ τῶν τῆν αὐτοῦ δεσποτεῖαν ἀθετεῖν πειρωμένων γραφικαῶς μαρτυρίας τρανώσαντες...".

(46) ΠΑΛΛΗ καὶ ΠΟΤΛΗ, Σύνταγμα τῶν Ἱερῶν Κανόνων, τόμ. 2, Ἀθήναι, 1852, σελ. 165. ΚΑΡΜΙΡΗ Ἰωάν. ΔΞΜΝ, τόμ. Α', Ἀθήναι, 1952, σελ. 132 καὶ 135/136. "Ἴδε περίληψιν τῆς περὶ τὴν γνησιότητα τούτων συζητήσεως ἐν HEFEL-LECLERCQ, Histoire des Conciles, vol. II<sup>1</sup>, Paris, 1908, pp. 18/20 καὶ 29/40. Ὡς πρὸς τὰς καταδικαζομένας αἵρέσεις, αὗται ἦσαν αἱ καὶ πρότερον, εἰς δύο τούλάχιστον Συνόδους, καταδικασθεῖσαι (Ρώμης, τοῦ ἔτους 370, καὶ Ἀντιοχείας, τοῦ ἔτους 379). Ἴδε BARDY G., Le Concile d'Antioche, 379 : Revue Bénédictine, 1933, 196/213. Ἀπὸ ταύτης τῆς πλευρᾶς, ἡ ἐπαναληπτικὴ καταδικαστικὴ πρᾶξις τῆς Οἰκουμενικῆς Συνόδου τῆς ΚΠόλεως προσλαμβάνει καὶ χαρακτῆρα κυρωτικῶν τῶν προγενεστέρων Συνόδων. Τοῦτο ἐπίσης εἶναι σημαντικόν.

(47) ΠΑΛΛΗ καὶ ΠΟΤΛΗ, Σύνταγμα τῶν Ἱερῶν Κανόνων, τόμ. 2, Ἀθήναι, 1852, σελ. 169.

(48) MANSI, C.C., vol. III, col. 557.

(49) MANSI, C.C., vol. III, col. 557.

(50) Codex Theodosianus, Lib. XVI, tit. I, 1, 3. ΣΩΖΟΜΕΝΟΥ, 'Εκκλησιαστικὴ Ἱστορία, Ζ, 9, PG 67, 1437. Πρβλ. καὶ GASQUET A., L'autorité impériale en matière religieuse à Byzance, Paris, 1879, pp. 138, 156. JUNG N., ἀρθρ. Conciles Oecuméniques, ἐν Dict. de Droit Canonique, vol. III, col. 1281, 1283. DVORNIK F., Emperors, Popes and General Councils, ἐν Dumbarton Oaks Papers, 6, 1951, pp. 1/22. WALTER Christ., L'Iconographie des Conciles dans la tradition byzantine, Paris, 1970, pp. 132/135.

(51) "...Καὶ τὰ μὲν ᾗδε τῇ συνόδῳ ἔδοξε· καὶ ὁ βασιλεὺς ἐπεψηφίσατο· καὶ νόμον ἔθετο, κυρίαν εἶναι τὴν πίστιν τῶν ἐν Νικαίᾳ συνελθόντων· παραδοθῆναι τε τὰς πανταχῇ ἐκκλησίας τοῖς ἐν ὑποστάσει τῶν τριῶν προσώπων ἰσοτύμων καὶ ἰσοδυναμῶν μίαν καὶ τὴν αὐτὴν ὁμολογοῦσι θεότητα Πατρός, καὶ Υἱοῦ, καὶ Ἁγίου Πνεύματος. Τούτους δέ εἶναι κοινωνοῦντας Νεκταρίῳ ἐν ΚΠόλει· ἐν Αἰγύπτῳ δέ Τιμοθέῳ τῷ ἐπισκόπῳ Ἀλεξανδρείας· ἐν δέ ταῖς ἀνά τὴν Ἐὼ ἐκκλησίαις, Διοδώρῳ τῷ Ταρσοῦ, καὶ Πελαγίῳ τῷ ἐπισκόπῳ Λαοδικείας τῆς Σύρων· παρὰ δέ Ἀσιανοῖς Ἀμφιλοχίῳ τῷ προῖσταμένῳ τῆς ἐν Ἰκονίῳ ἐκκλησίας· ἐν δέ ταῖς παρὰ τὸν Πόντον πόλεσιν, ἀπὸ Βιθυνῶν μέχρις Ἀρμενίων, Ἑλλαδίῳ τῷ Καισαρείας τῆς Καππαδοκῶν ἐκκλησίας ἐπισκόπῳ, καὶ Γρηγορίῳ τῷ Νύσσης, καὶ Ὁτηνῳ τῷ Μελιτίνης, ἐν δέ ταῖς περὶ θράκην καὶ Σκυθίαν πόλεσι, Τερεντίῳ τῷ Τομέων, καὶ Μαρτυρίῳ τῷ Μαρκεσανοπόλεως. Τούτους γάρ καὶ βασιλεὺς αὐτὸς ἐπήνεσεν ἰδὼν καὶ συγγενόμενος· καὶ δόξα ἀγαθὴ περὶ αὐτῶν ἐκράτει, ὡς τὰς ἐκκλησίας εὐσεβῶς ἀγόντων", ΣΩΖΟΜΕΝΟΥ, 'Εκκλησιαστικὴ Ἱστορία, Ζ, 9, PG 67, 1437/1440.

(52) ΘΕΟΔΩΡΗΤΟΥ, 'Εκκλησιαστικὴ Ἱστορία, Ε, 8, PG 82, 1212.

(53) MANSI, C.C., vol. III, col. 585.

- (54) MANSI, C.C., vol. III, col. 585. "Ιδε σχετικῶς TUILIER A., Le sens de l'adjectif "oecuménique" dans la tradition patristique et la tradition byzantine: Nouvelle Revue Théologique, 80 (1964) 260/271, Πρβλ. CONGAR Y., 'Conclusion' ἐν Τόμῳ Le Concile et les Conciles, Chevetogne, 1960, pp. 315 κ. ἐξ.. Πρβλ. JUGIE M., Le nombre des Conciles Oecuméniques reconnus par l'Eglise greco-russe et ses théologiens: Echos d'Orient, 18 (1919) 305/320. DVORNIK F., Which Councils are Ecumenical? : Journal of Ecumenical Studies, 3 (1966) 314/328. IDEM, Greek Uniates and the number of Ecumenical Councils, ἐν Τόμῳ Melanges Eug. Tisserant, Σειρά Studi e Testi, n° 232, vol. II, Roma, 1964, pp. 93/104.
- (55) ΣΤΕΦΑΝΙΔΟΥ Βασ., Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, Ἀθῆναι, 1948, σελ. 182. Ἡ ἄποψις αὕτη ἀποτελεῖ ἐπανάληψιν τῶν λεγομένων παρὰ HEFELE-LECLERCQ, Histoire des Conciles, vol. II<sup>1</sup>, Paris, 1908, pp. 42, n. 2.
- (56) "Ιδε ἀνωτέρω σελ. 15, σημ. 44.
- (57) ΨΕΥΔΑΘΑΝΑΣΙΟΥ, Διάλογος Γ', "Περὶ τῆς Ἁγίας Τριάδος, ἐν ᾧ αἵρετικῶν φρονούντων τὰ τοῦ πνευματομάχου ἀντίθεσις πρὸς ὀρθόδοξον", 1 : ... Μακ (εδόνιος) Ὑμεῖς γάρ οὐ προσεθήκατε τῇ ἐν Νικαίᾳ; Ὄρθ(όδοξος) Ἄλλ' οὐκ ἐναντία αὐτῇ. Μακ. Ὅπως προσεθήκατε. Ὄρθ. Τὰ τότε μὴ ζητηθέντα, ἃ καὶ νῦν ἡρμήνευσαν οἱ Πατέρες εὐσεβῶς Ὑμεῖς δὲ τὴν προσθήκην ἐπὶ τὸ ἀσεβέστερον προσεθήκατε...". PG 28, 1204.
- (58) ΧΡΥΣΟΣΤΟΜΟΥ, Ὁμιλία 40, Εἰς Α' Κορ. 15, 29, παράγρ. 1 καὶ 2 :  
"... Μετὰ γάρ τὴν ἀπαγγελίαν τῶν μυστικῶν ἐκεῖνων καὶ φοβερῶν καὶ τοὺς φρικτοὺς κανόνας τῶν ἐκ τοῦ οὐρανοῦ κατενεχθέντων δογματῶν, καὶ τοῦτο πρὸς τὸ τέλει προστίθεμεν, ὅταν μέλλομεν βαπτίζεσθαι, κελεύοντες λέγειν, ὅτι 'Πιστεύω εἰς νεκρῶν ἀνάστασιν' καὶ ἐπὶ τῇ πίστει ταύτῃ βαπτιζόμεθα. Μετὰ γάρ τὸ ὁμολογῆσαι τοῦτο μετὰ τῶν ἄλων, τότε καθιέμεθα εἰς τὴν πηγὴν τῶν ἱερῶν ναμάτων ἐκεῖνων... Διὰ τοῦτο πρότερον εἰπὼν ἁμαρτιῶν ἄφεσιν, τότε ὁμολογεῖς καὶ ἐκ νεκρῶν ἀνάστασιν... Εἴτα, ἐπειδὴ οὐκ ἀρκεῖ τὸ ὄνομα τῆς ἀναστάσεως δεῦξαι τὸ πᾶν... κελεύει λέγειν, 'Καὶ εἰς ζωὴν αἰώνιον', ἵνα μηκέτι θάνατον ὑποπτέυσῃ τις μετὰ τὴν ἀνάστασιν ἐκεῖνην", PG 61, 348 καὶ 349. Πρβλ. καὶ Ὁμιλίαν 39, Εἰς τὸ Α' Κορ. 15, 11, παράγρ. 6, PG 61, 342.
- (59) ΕΠΙΦΑΝΙΟΥ, Ἀγκυρωτός, 119, PG 43, 232. Πρβλ. καὶ ΚΑΡΜΙΡΗ Ἰωάν., ΔΣΜν, τόμ. Α', Ἀθῆναι, 1952, σελ. 89, σημ. 1.
- (60) TILLEMONT L., Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles, Paris, 1693 (et sq.), vol. IX, pp. 493/496.
- (61) Ἀνάλογος εἶναι καὶ ἡ περίπτωσις τοῦ Συμβόλου τῶν Ἱεροσολύμων, παρουσιάζοντος τὰς αὐτὰς διευρύνσεις. "Ιδε κείμενον καὶ σχετικὴν βιβλιογραφίαν, ἀπὸ τοῦ A. Harnack, πρώτου σχολιάσαντος τὴν περίπτωσιν, καὶ ἐφ' ἑξῆς, ἐν ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΥ Χρυσ., Ἀρχιεπ. Ἀθηνῶν, Τὸ Σύμβολον τῆς Β' Οἰκουμενικῆς Συνόδου, ἐν Ἐπιστημονικῇ Ἐπετηρῇ τῆς Θεολογικῆς Σχολῆς τοῦ Ἀθηνῆσι Πανεπιστημίου, τομ. 1 (1924) σελ. 15 κ. ἐξ..
- (62) Ἐάν μάλιστα ληφθῇ ὑπ' ὄψιν ἡ ἄποψις τοῦ V. Grümel, ὅτι τὸ Σύμβολον τοῦτο τοῦ Ἐπιφανίου, ἀναγνωσθέν ὑπὸ τοῦ Νεκταρίου κατὰ τὴν πρό τῆς χειροτονίας του βάπτισίν του, ἀπετέλεσε πρόχειρον ἀλλὰ καὶ τόσον ἐπισήμου τυχόν λειτουργικῆς χρήσεως Σύμβολον ἐν αὐτῇ ταύτῃ τῇ Ἐκκλησίᾳ ΚΠόλεως, ἀντιλαμβάνεται πᾶς τις, ὅτι οἱ Πατέρες τῆς Β' Οἰκουμενικῆς διεμόρφωσαν τοῦτο, ἐφ' ὅσον καὶ ἐχρησιμοποίησαν λειτουργικῶς τοῦτο, καὶ ἀπέδωκαν εἰς αὐτὸ τὴν ὀριστικὴν του "διάρθρωσιν", ὑφ' ἣν καὶ υλοθετήθη τελικῶς ὑπὸ τῆς Συνόδου. GRÜMEL V., Les Regestes des Actes du Patriarcat de C/ple, vol. I, fasc; 1, Les Regestes de 381 à 715, Paris, 1932, p. 1.

- (63) ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΥ Χρυσ., 'Αρχιεπ. 'Αθηνῶν, Τό Σύμβολον τῆς Β' Οἰκουμενικῆς Συνόδου, ἐν 'Επιστημονικῇ 'Επετηρίδι τῆς Θεολογικῆς Σχολῆς τοῦ 'Αθῆναι Πανεπιστημίου, τόμ.1(1924) σελ.59 κ.ἔξ..
- (64) ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΥ Χρυσ., 'Αρχιεπ. 'Αθηνῶν, ἐνθ.ἀν., σελ.59/66. Πρβλ. καὶ KELLY J., Early christian Creeds, London, 1950, pp.291, 321.
- (65) "Ἴδε περὶ τῆς μαρτυρίας τοῦ Θεοδωρήτου ἐν SCHWARTZ E., Acta Conciliorum Oecumenicorum, vol.II, Berolini et Lipsiae, 1927, part 1,2, pp.98, καὶ περὶ τῆς μαρτυρίας τοῦ Διογένοους αὐτόθι, σελ.91.
- (66) MANSI, C.C., vol;VI, col.956/957.
- (67) SCHWARTZ E., Acta Conciliorum Oecumenicorum, vol.II, Berolini et Lipsiae, 1927, part.1,2, p.93. Πρβλ. καὶ IDEM, Das Nicaenum und das Constantinopolitanum auf der Synode von Chalcedon: Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft, 25(1926) 39/40, ἐνθα ὀρθῶς λέγει, ὅτι ἐν τῇ μαρτυρίᾳ ταύτῃ ἔχομεν τὴν ἀναγνώρισιν τῆς Β' Οἰκουμενικῆς Συνόδου καὶ ὑπ' αὐτῆς τῆς Γ' ἐν 'Εφέσῳ, ἡ ὁποία, ὡς γνωστόν, εἰς τὰς ἐργασίας της δέν ἠσχολήθη καὶ δέν ἀπεφάνθη ἄλλως διὰ τὴν Β' Οἰκουμενικὴν Σύνοδον. Περὶ τῶν εὐρυτέρων μαρτυριῶν τῆς Δ' ἐν Χαλκηδόνι Οἰκουμενικῆς Συνόδου ὑπὲρ τῆς Β' Οἰκουμενικῆς, ὕδε καὶ τὰ λεγόμενα παρὰ ΚΑΡΜΙΡΗ 'Ιωάν., ΔΣΜν, τόμ.Α', 'Αθῆναι, 1952, σελ.83/85. Πρβλ. καὶ CAMELOT P.Th., Ephèse et Chalcedoine, Paris 1962, καὶ JUGIE M., Le nombre des Conciles Oecuméniques reconnus par l'Eglise grecorussse et ses théologiens: Echos d'Orient, 18(1919) 305/320.
- (68) MANSI, C.C., vol. XI, col.632 sq. vol. XIII, col.373 sq..
- (69) MANSI, C.C., vol. VIII, col.1051, 1059, 1063.
- (70) ΕΥΑΓΓΡΙΟΥ, 'Εκκλησιαστικὴ 'Ιστορία, Γ, 4, PG 86<sup>2</sup>, 2600.
- (71) ΕΥΑΓΓΡΙΟΥ, 'Εκκλησιαστικὴ 'Ιστορία, Γ, 14, PG 86<sup>2</sup>, 2621.
- (72) MANSI, C.C., vol. IX, col.557.
- (73) ΚΑΡΜΙΡΗ 'Ιωάν., ΔΣΜν, τόμ.Α', 'Αθῆναι, 1952, σελ.81.
- (74) "Ἴδε Εἰσαγωγὴν παρούσης μελέτης ἡμῶν, σελ.2, σημ.1.
- (75) ΓΡΗΓΟΡΙΟΥ ΝΑΖΙΑΝΖΗΝΟΥ, "Ἐπὶ 'Ιστορικὰ, I, Περὶ 'Εαυτοῦ, ΙΑ', Περὶ τόν ἑαυτοῦ βίον, στιχ.1550 κ.ἔξ..1680 κ.ἔξ., PG 37, 1137 κ.ἔξ.. "Ἴδε ὅλην τὴν ἐν προκειμένῳ πικρίαν του εἰς τὰ δύο ἐπόμενα "Ἐπὶ του, ΙΒ, Εἰς 'Εαυτόν καὶ περὶ ἐπισκόπων, PG 37, 1166 κ.ἔξ., καὶ ΙΓ', Εἰς ἐπισκόπους, PG 37, 1227 κ.ἔξ..
- (76) ΓΡΗΓΟΡΙΟΥ ΝΑΖΙΑΝΖΗΝΟΥ, "Ἐπὶ, ΙΑ', Περὶ τόν ἑαυτοῦ βίον, στιχ. 1740-1745, PG 37, 1151 κ.ἔξ..
- (77) ΓΡΗΓΟΡΙΟΥ ΝΑΖΙΑΝΖΗΝΟΥ, 'Επιστ.130, PG 37, 225. Πρβλ. καὶ 'Επιστ. 135 καὶ 136, PG 37, 232.
- (78) ΓΡΗΓΟΡΙΟΥ ΝΑΖΙΑΝΖΗΝΟΥ, 'Επιστ.130-133, PG 37, 225/232.
- (79) "...Τό γάρ συνιέναι μὲν πολλάκις, μηδέν δέ πέρας εὐρίσκεισθαι τῶν κακῶν, ἀλλ' αἰεὶ προστιθέναι ταραχὰς ταραχάς, μείζονος τῆς αἰσχύνης..." ΓΡΗΓΟΡΙΟΥ ΝΑΖΙΑΝΖΗΝΟΥ, 'Επιστ.136, PG 37, 232.
- (80) ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ ΚΑΛΛΙΣΤΟΥ, 'Εκκλησιαστικὴ 'Ιστορία, ΙΒ, 14, : "...Καὶ τὴν τοῦ Παναγίου Πνεύματος δόξαν, ὡς ἰσότιμον καὶ ὁμόδοξον τῷ Πατρὶ καὶ τῷ Υἱῷ τῷ θεῷ συμβόλῳ τῆς ἐν Νικαίᾳ πίστεως προστίθεσαν, τοῦ Νύσσης Γρηγορίου τό λεῖπον τῷ ἱερῷ συμβόλῳ ἀναπληρώσαντος", PG 146, 784.
- (81) ΓΡΗΓΟΡΙΟΥ ΝΥΣΣΗΣ, Ἐπιτάφιος Λόγος εἰς τόν Μέγαν Μελέτιον, 'Επίσκοπον 'Αντιοχείας, PG 46, 852.

- (82) ΦΩΤΙΟΥ, Περὶ Συνόδων, ἔκδ. Justel, σελ. 1143 καὶ παρὰ MANSI, C.C., vol. III, col. 596: "...Ὅτις οὐ πολὺς χρόνος καὶ Δάμασος ὁ τῆς Ρώμης, τὰ αὐτὰ κρατύνων ἐγνωρίζετο σύμφωνος, τοῖς προλαβοῦσι καθι-στάμενος".
- (83) HEFELE-LECLERCQ, Histoire des Conciles, vol. II<sup>1</sup>, Paris, 1908, p. 42.
- (84) LEONI M., Epist. 106, Ad Anatolium Episcopum CP, 2 καὶ 5: "...Τῇ γὰρ γνώμῃ τῇ σῆ κατ' οὐδέν συμβάλλεται ἢ παρὰ τινων ἐπισκόπων, πρό ἐξήκοντα, ὡς φῆς, ἐν αὐτῶν γενομένη συγγραφῇ, καὶ οὐδέποτε παρὰ τῶν προηγησαμένων σε, εἰς γνώσιν τοῦ ἀποστολικοῦ θρόνου πεμφθεῖσα ...". PL 54, 1004 καὶ 1006/1008, καὶ ἐν MANSI, C.C., vol. VI, col. 204. Epist. 105, Ad Pylcheriam, 2, PL 54, 1000.
- (85) MANSI, C.C., vol. VII, col. 441.
- (86) FELICIS PP, Epist. XI, Ad Monachos urbis C/politanae et Bythi- niae, PL 58, 957 sq..
- (87) GELASII PP, De Libris recipiendis..., Decret. VIII.
- (88) GREGORII MAGNI, Registri Epistolarum, Lib. I, Epist. 25, Ad Joan- nem, Episc. C/politanum, PL 77, 478: "...Sicut sancti Evangelii quator libros, sicut quator concilia suscipere et venerari me fa- teor. Nicaenum scilicet in quo perversum Arii dogma destruitur; C/politanum quoque, in quo Eunomii et Macedonii error convincitur; Ephesinum etiam primum, in quo Nestorii impietas judicatur; Chalce- donense vero, in quo Eutychii Dioscorique pravitas reprobatur; tota devotione complector, integerrima approbatione custodio...". Πρβλ. καὶ CONGAR Y., Primauté des premiers conciles oecuméniques, ἐν Τόμῳ Le Concile et les Conciles, Chevetogne, 1960, pp. 75/108.
- (89) GREGORII MAGNI, Registri Epistolarum, Lib. VII, Epist. 34, Ad Eu- logium Episcopum,: "...Et canones quidem C/Politani concilii Eudoxianos damnant... Romana autem Ecclesia eosdem canones vel gesta synodi illius non habet, neq. accepit..." PL 77, 893.
- (90) MANSI, C.C., vol. XXII, col. 989/992, cap. V, "De Dignitate Patriar- charum": "Antiqua patriarchalium sedium privilegia, sacra uni- versali synodo approbante, sancimus ut post Romanam ecclesiam..., C/politana primum, Alexandria secundum, Antiochena tertium, Hieroso- lymitana quartum locum obtineant, servata cuilibet propria digni- tate...". Πρβλ. Conciliorum Oecumenicorum Decreta, edit. Centro di Documentazione Istituto per le Scienze Religiose. Bologna-Friburg i. Br. - Roma, Herder, 1962, p. 212.

- (82) ΦΩΤΙΟΥ, Περὶ Συνόδων, ἔκδ. Justel, σελ. 1143 καὶ παρὰ MANSI, C.C., vol. III, col. 596: "...Ὅτις οὐ πολὺς χρόνος καὶ Δάμασος ὁ τῆς Ρώμης, τὰ αὐτὰ κρατῦνων ἐγνωρίζετο σύμφωνος, τοῖς προλαβοῦσι καθι-στάμενος".
- (83) HEFELE-LECLERCQ, Histoire des Conciles, vol. II<sup>1</sup>, Paris, 1908, p. 42.
- (84) LEONI M., Epist. 106, Ad Anatolium Episcopum CP, 2 καὶ 5: "...Τῇ γάρ γνώμῃ τῇ σῆ κατ' οὐδέν συμβάλλεται ἢ παρὰ τινῶν ἐπισκόπων, πρὸ ἐξήκοντα, ὡς φῆς, ἐν αὐτῶν γενομένη συγγραφή, καὶ οὐδέποτε παρὰ τῶν προηγησαμένων σε, εἰς γνώσιν τοῦ ἀποστολικοῦ θρόνου πεμφθεῖσα..." PL 54, 1004 καὶ 1006/1008, καὶ ἐν MANSI, C.C., vol. VI, col. 204. Epist. 105, Ad Pylcheriam, 2, PL 54, 1000.
- (85) MANSI, C.C., vol. VII, col. 441.
- (86) FELICIS PP, Epist. XI, Ad Monachos urbis C/politanae et Bythinae, PL 58, 957 sq..
- (87) GELASII PP, De Libris recipiendis..., Decret. VIII.
- (88) GREGORII MAGNI, Registri Epistolarum, Lib. I, Epist. 25, Ad Joannem, Episc. C/politanum, PL 77, 478: "...Sicut sancti Evangelii quator libros, sicut quator concilia suscipere et venerari me fa-teor. Nicaenum scilicet in quo perversum Arii dogma destruitur; C/politanum quoque, in quo Eunomii et Macedonii error vincitur; Ephesinum etiam primum, in quo Nestorii impietas judicatur; Chalcedonense vero, in quo Eutychii Dioscorique pravitas reprobatur; tota devotione complector, integerrima approbatione custodio..." Πρβλ. καὶ CONGAR Y., Primauté des premiers conciles oecuméniques, ἐν Τόμῳ Le Concile et les Conciles, Chevetogne, 1960, pp. 75/108.
- (89) GREGORII MAGNI, Registri Epistolarum, Lib. VII, Epist. 34, Ad Eulogium Episcopum,: "...Et canones quidem C/Politani concilii Eudoxianos damnant... Romana autem Ecclesia eosdem canones vel gesta synodi illius non habet, neq. accepit..." PL 77, 893.
- (90) MANSI, C.C., vol. XXII, col. 989/992, cap. V, "De Dignitate Patriar-charum": "Antiqua patriarchalium sedium privilegia, sacra uni-versali synodo approbante, sancimus ut post Romanam ecclesiam..., C/politana primum, Alexandria secundum, Antiochena tertium, Hieroso-lymitana quartum locum obtineant, servata cuilibet propria digni-tate..." Πρβλ. Conciliarum Oecumenicorum Decreta, edit. Centro di Documentazione Istituto per le Scienze Religiose. Bologna-Friburg i. Br. - Roma, Herder, 1962, p. 212.

